



COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE du 02 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le deux octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après
convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE

Etaient présents : MONSIEUR LE MAIRE, S. AYOT, C. ASSIER, K. ORCEL, D. DIAZ, C. BALTRONS, A. NAYRAC, B. LACAN, B. NIEL, L. HELLI, B. SOULIE, E. PLATET, N. LEFEVERE, N. FORT, P. GINESTE, D. DUCROS, R. FAYET, M. DAURES, C. CONDOMINES, B. OZANEAUX, T. SOLIER, A. BLANCHET, H. RICHARD, K. SEKLAN, C. ALIBERT, E. GAZEL, M. DURAND, F.FABRE, N. TUFFERY, P. RAMONDENC, P. BARAILLE, D. BROUGNOUNESQUE, I. CAMBEFORT, N. CHIOTTI.

Etaient excusés : A. DALLE (POUVOIR A N. TUFFERRY),

Etaient absents :

Secrétaire de séance : MONSIEUR NICOLAS LEFEVERE

Secrétaire auxiliaire de séance : MADAME M. BACHELET, DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE DES SERVICES.



18h40 – Ouverture de la séance.

Madame BACHELET, Directrice Générale Adjointe des Services fait l'appel.

Le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 03 juillet 2014 a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 01 :

01. "Enumération des Décisions du Maire prises conformément à l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil Municipal"

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération

Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur DURAND

« Je voudrais avant d'attaquer les délibérations à proprement parler avoir une pensée pour Josette SOLIGNAC, figure millavoise et syndicale qui nous a quitté dernièrement et qui avant a siégé autour de cette table. Je voudrais lui rendre hommage. Merci. »

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 02 :

02. "Désignation d'un délégué non élu au sein du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat".

« Il s'agit de procéder à un remplacement d'un délégué non élu du conseil d'administration de l'OPH, en relation avec un déplacement pour raison professionnelle. La délibération est exactement la même que celle que nous avons voté il y a quelques mois avec les représentants des structures identifiées. Je vous propose la candidature de Madame Sandra COMPAN pour procéder à ce remplacement. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Sandra COMPAN en qualité de représentant d'associations et de m'autoriser à accomplir toutes les démarches en découlant. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Six abstentions. »

Adopté par : 29 voix pour

6 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 03 :

03. "Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Tarn amont"

« En remplacement de Monsieur Nicolas LEFEVERE, je vous propose de désigner Monsieur Daniel DIAZ comme représentant titulaire de la Ville à la CLE. »

Monsieur ALIBERT

« Je voudrais faire ressortir ici l'importance de la CLE, la Commission Locale de l'Eau, c'est le gouvernement de l'eau au niveau de la Région qui prend des décisions, qui est consultée par les préfets instructeurs pour donner son avis sur les différents projets qui peuvent impacter l'hydraulique autant du Tarn que des affluents et des sous-affluents c'est-à-dire un vaste périmètre. Ces avis sont opposables aux tiers, cela a quand même son importance et de désigner quelqu'un et ce n'est pas faire offense à Monsieur DIAZ de dire ça, qui est spécialisé en développement économique. Je trouve ça très antinomique. Pour éviter de voter contre cette délibération, je vais proposer ma candidature et je demande un vote à bulletin secret, comme le règlement intérieur me l'autorise. »

Monsieur le Maire

« Absolument aucun problème. »

Monsieur LEFEVERE

« Monsieur ALIBERT, bien évidemment, je ne vais pas aller à l'encontre de ce que vous dites. Je pense qu'autour de la table, il n'y a pas un seul expert hydraulique. Sans vouloir vendre la candidature de Daniel DIAZ, il se trouve qu'il y a une double nomination me concernant entre le Parc Naturel Régional des Grands Causses et la Mairie de Millau. On a fait le choix puisque les Conseils Municipaux sont plus fréquents et réguliers en Mairie qu'au Parc de remettre le siège que j'occupe en Mairie. Tout simplement, Daniel s'est montré motivé et intéressé par le sujet comme il l'avait été au Parc donc c'est naturellement qu'il a présenté sa candidature. Je vous avoue avec beaucoup d'humilité et très franchement que je ne suis pas un expert en eau mais cela ne m'empêche pas de traiter les dossiers à bras le corps avec le plus de sérieux possible. J'ai l'impression de faire du mieux que je peux dans les missions qui m'ont été confiées par Monsieur le Maire et par les millavois depuis le début et sur beaucoup de sujets et en découvrant beaucoup. On peut ne pas être expert mais faire les choses quand même sérieusement. »

Monsieur ALIBERT

« Ce n'est pas d'être expert que je parlais mais c'est d'avoir la fibre environnementale c'est-à-dire défendre ce bassin qui est notre principal atout économique mais ce n'est pas du développement économique, surtout pas. »

Monsieur le Maire

« Je vous propose d'attendre l'arrivée des bulletins. Je vous rappelle les deux candidatures : Daniel DIAZ et Claude ALIBERT. Est-ce qu'il y a deux volontaires pour le dépouillement. Je vous donne les résultats de ce scrutin. Il y a eu 2 blancs. Ont obtenu, quelqu'un qui manifestement n'a pas tout compris Nicolas LEFEVERE, 1 voix. Je suis désolé pour toi, Nicolas. Je suis sincèrement désolé mais il ne fallait pas que t'y soit. Monsieur ALIBERT 9 voix et Monsieur DIAZ 23 voix, c'est donc Daniel DIAZ qui nous représentera à la CLE. »

*Adopté par 23 voix pour Monsieur DIAZ
1 voix pour Monsieur LEFEVERE
9 voix pour Monsieur ALIBERT
2 bulletins blancs*

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 04 :

04. "Commission Communale des Impôts Directs – désignation des commissaires"

« Il s'agit de modifier la désignation de nos commissaires à la commission communale des impôts directs. Tout simplement à la demande des services fiscaux qu'il y ait un représentant de propriétaires forestiers dans les commissaires. Vous avez la liste au dos de la délibération des commissaires titulaires et suppléants. Je mets cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Six abstentions. Adoptée. »

*Adopté par : 29 voix pour
6 abstentions
(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)*

Monsieur ASSIER rapporte la délibération n° 05 :

05. "Communication électroniques des données d'Etat Civil (COMEDec) – conventions entre la Ville, le Ministère de la Justice et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS)"

« La dématérialisation des actes de l'état civil est mise en place pour sécuriser les données contenues dans les actes d'état civil. Cette procédure a pour objectif de dispenser l'utilisateur de fournir des actes d'état civil dans le cadre de ses démarches administratives et de limiter la fraude documentaire. Ce dispositif qui s'inscrit dans l'action de modernisation de l'Etat représente une simplification des relations entre les citoyens et l'administration. Le coût s'élève à 840€ pour avoir accès à la plateforme et ensuite il y a une somme de 200€ de maintenance annuelle. Il faut savoir qu'en plus c'est une démarche éco-citoyenne puisqu'il n'y a plus besoin de papier ni de cartouche d'encre. Dans un premier, cela va être des échanges entre la Commune et les préfectures qui vont engendrer une économie de 500€ par an puisqu'il n'y a plus d'affranchissement, ensuite cela sera élargi aux notaires. Il faut savoir que sur la Commune, il y a environ par an 10 000 actes d'état civil qui engendreront une économie de 4 000€ par an. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et tous les documents afférents afin de procéder à la dématérialisation des actes d'état civil. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur ASSIER rapporte la délibération n° 06 :

06. "Convention d'attribution de subventions dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)"

« Convention d'attribution de deux subventions dans le cadre du CLSPD, la première subvention d'un montant de 2 000€ concerne le projet chantier jeunes. Ce sont des chantiers organisés pendant les vacances scolaires avec un effectif de 10-12 jeunes. La journée s'organise comme suit : en matinée, il y a 4 heures de réalisation d'une mission d'intérêt collectif. Ces jeunes sont encadrés par deux animateurs éducation/jeunesse ainsi que du personnel communal. Ensuite à midi, ils prennent le repas en commun qui est fourni par la cuisine centrale. Et l'après-midi est consacrée à des activités sportives. Il y a une certaine mixité dans ces jeunes, qu'ils se retrouvent, qu'ils apprennent à avoir un certain cadre pour les amener à rester dans le droit chemin. L'objectif, je le répète, c'est d'établir le contact avec des jeunes habituellement difficiles, permettre à ces jeunes de se rencontrer, une expérience du travail et soutenir financièrement par le biais de cette bourse des projets de formation et d'accès à la culture et aux sports. Il faut savoir qu'ils ont une bourse de 30€ par jour de présence. Cette bourse leur permet de faire des formations au code de la route, BAFA, etc... Ensuite la deuxième subvention est d'un montant de 1 500€. Elle concerne la mise à disposition d'une médiatrice sociale. Jusqu'à présent elle s'occupait du centre ville. Elle a élargi son action aux quartiers sensibles. L'objectif est d'amener des populations différentes à se rencontrer pour mieux se connaître, se comprendre et se respecter. C'est une subvention de 1 500€, sur un prévisionnel de la commune de 3 000€. Considérant que pour mettre en œuvre ces actions, il convient de conclure avec l'Acse des conventions. »

Madame GAZEL

« Je suis ravie que vous ayez changé d'avis sur ces deux actions et qu'aujourd'hui vous les considérez comme pertinentes. En particulier l'action de médiation en centre ville qui a été interrompue à votre arrivée et que vous remettez en fonctionnement. En tout cas, il y a eu un moment où il n'y en a pas eu. »

Monsieur ASSIER

« Cela n'a pas été remis en place par vous en début d'année, c'est la différence. »

Monsieur le Maire

« La convention était arrêtée. Nous avons renouvelé la convention. Attention à dire les choses dans le bon ordre et avec le bon calendrier. »

Madame GAZEL

« La convention n'était pas arrêtée en début d'année. »

Monsieur le Maire

« Si tout à fait, il n'y avait plus de convention quand nous sommes arrivés. Nous l'avons renouvelée avec la demande comme l'a rappelé Monsieur ASSIER d'étendre le périmètre par rapport à celui que vous aviez fixé. »

Madame GAZEL

« Alors étendez aussi dans la convention parce qu'il y a une partie qui reste sur le centre ville, notamment avec les acteurs du centre ville donc du coup de la périphérie également. Il faudrait l'étendre. Mais en tout cas, je me félicite de lire aujourd'hui que ces actions sont pertinentes à vos yeux. »

Monsieur le Maire

« Je ne vois pas pourquoi vous dites « *aujourd'hui ces actions sont pertinentes à vos yeux* » parce qu'elles l'ont toujours été. Je ne comprends pas votre propos « *pertinentes aujourd'hui* ». C'est le terme « *aujourd'hui* » qui m'interpelle. »

Madame GAZEL

« Vous aviez annoncé le recrutement de deux médiateurs dans une conférence de presse, Monsieur ASSIER, donc c'est que ce n'était sûrement pas suffisant ce qu'on avait mis en place. »

Monsieur le Maire

« Le recrutement des deux agents de médiation n'est pas exclu. Je l'ai encore rappelé hier au moment du CLSPD. Il est étalé dans le temps pour des contraintes budgétaires que vous comprendrez fort bien mais il n'est pas abandonné et je l'ai présenté hier au CLSPD de façon très claire, nette et très volontariste toujours dans le souci de dire que notre priorité c'était d'abord la prévention, la médiation et la proximité, ce sont exactement les propos que nous avons définis et développés hier au CLSPD. Je mets cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

1. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions passées avec l'Acse et tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité

Monsieur SEKLAN rapporte la délibération n° 07 :

07. "Mise en œuvre de la Protection Fonctionnelle"

« Il s'agit de délibérer sur une disposition qui est prévue par le statut de la fonction publique et qui accorde à tout agent de la fonction publique une protection juridique lorsqu'un agent subit, ici on va le voir, une agression. La collectivité lui doit une protection juridique qui consiste essentiellement à prendre en charge les frais de justice, frais avocat etc... En l'espèce, il s'agissait d'une agression qu'un agent de la police municipale a subi fin août dernier. Vous avez pris connaissance certainement de ces faits lors d'une interpellation qui a mal tourné, on va dire. Il a subi quelques blessures, transporté aux urgences de l'hôpital. Il n'y a pas eu d'ITT mais il a déposé plainte. Une plainte a été déposée au commissariat de police et nous l'accompagnons. Il a demandé protection et donc la mise en jeu de ce droit-là. La collectivité est tenue de le « protéger ». Nous vous demandons d'accorder cette protection et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires. »

Monsieur le Maire

« Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. **D'ACCORDER** la protection fonctionnelle sollicitée par l'agent ayant déposé la plainte n°2014/001622 qui en a fait la demande dans le cadre d'une agression physique à son encontre.
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Adopté à l'unanimité

Monsieur SEKLAN rapporte la délibération n° 08 :

08. "Budget Principal de la COMMUNE : décision budgétaire modificative n°2"

« Il s'agit sur les délibérations qui suivent de la 08 à la 12, pour faire une présentation d'ensemble, de prendre des délibérations qui consistent à modifier les budgets et là en l'espèce le budget de la ville. Ceux sont des décisions qui sont modificatives, qui sont courantes. Par exemple, pour 2013, il y en a eu 5 qui ont été prises. Là, nous sommes à la n°2, elle consiste donc à modifier les crédits, à augmenter ou à diminuer les dépenses, ou à augmenter ou diminuer les recettes. Vous avez le détail pour plus de lisibilité et de transparence. Nous avons voulu donner tout le détail dans la délibération, ligne à ligne. On peut retenir de cette décision modificative pour le budget de la ville, en premier lieu, le sens de responsabilité c'est-à-dire comme pour corroborer les propos de Monsieur le Maire de tout à l'heure, il fait référence à la création de deux postes d'agents de police municipale. Nous les assumons. Ensuite l'ensemble des autres dépenses nouvelles c'est le pragmatisme. Nous sommes sur des remplacements essentiellement, ce sont des actes de corrections. Nous inscrivons les différentes dépenses pour coller à l'actualité. Vous avez une dépense de 12 000€ par exemple pour solder un contentieux de la SEMEA. Vous avez le détail. On peut le reprendre si vous le souhaitez. La création dans un premier temps de deux postes d'agents de police municipale pour 14 000€. Ensuite, nous avons toute une série de nouvelles dépenses relatives aux rythmes scolaires. Dans le détail, si on détaille les rythmes scolaires, nous avons à peu près 100 000€ de dépenses nouvelles. Là, aussi nous nous adaptons bien que les rythmes scolaires ne soient pas une création 2014. Vous avez toute une série de crédits pour assurer les remplacements. Nous avons en terme de dépenses de fonctionnement, vous avez tous les éléments qui vont équiper la police municipale, pour la partie fonctionnement. Pour la partie investissement, on se projette également. Nous avons les projets en matière de continuité d'achèvement du skate parc par un espace glisse, ce sont des études. Egalement, on se projette sur 2015 avec des études concernant le gymnase pour des montants de l'ordre de 15 000 et 5 000€. Pour le service bâtiment, vous avez essentiellement des crédits qui sont ouverts pour réhabiliter un peu IFSI, loger la police municipale. Vous avez des crédits qui sont ouverts et qui ne sont pas légers pour la maîtrise d'œuvre du Vieux Moulin, là-aussi nous faisons preuve de pragmatisme. Nous verrons par une délibération suivante, nous ne voulons pas qu'il tombe puisque des demandes de subventions vont être faites. Enfin la piscine pour un montant de 50 000€ qui reste du crédit prévisionnel. Vous avez le détail, si vous avez des questions. »

Monsieur DURAND

« J'aurais une observation et deux questions. Une observation parce qu'on peut voir la création de 3 emplois et demi. Alors que je ne résiste pas de vous citer Monsieur le Maire au Conseil Municipal du 22 mai 2014, vous nous aviez assurés qu'il n'y aurait aucun emploi supplémentaire. On voit un certain décalage. Les deux questions sont par rapport au recrutement poste communication. Vous m'excuserez, je débute mais je pensais que le poste communication cela relevait du cabinet. On le voit paraître, je ne sais pas ce qu'il en est. La deuxième question, justement quid de cette communication parce que j'ai cru comprendre que la personne qui occupait le poste aujourd'hui était sur le départ, ce n'est pas faire un mauvais procès à cette personne-là mais il est vrai que les millavois ont besoin d'information sur votre action. Il est vrai qu'on n'est pas assommé par la communication et l'information. En y mettant 38 000€, cela serait bien qu'il y est un rapport qualité/prix quand même.»

Monsieur SEKLAN

« Les crédits, ils sont annuels. Ils vont jusqu'au 31 décembre. Il s'agit de crédits qui n'avaient pas été donc prévus initialement que nous réinscrivons. Nous avons créé des emplois de cabinet en mai dernier. Il est logique s'il y a recrutement d'inscrire ces crédits-là. Il faut savoir que ces crédits n'avaient pas été inscrits pour le budget prévisionnel de 2014 mais ils existaient par le passé. »

Monsieur le Maire

« Je vous réponds avec plaisir Monsieur DURAND. La création des 3 emplois et demi, Monsieur SEKRAN, vous l'a dit tout à l'heure, ce sont 3 emplois et demi que j'assume et je revendique puisqu'ils sont liés à la mise en place des nouveaux effectifs de police municipale. Vous le verrez, cela nous permet et on aura l'occasion d'en parler, de modifier les horaires et d'accroître la présence de la police municipale sur la Ville y compris en soirée. Il y aura des heures qui seront couvertes l'hiver jusqu'à minuit et l'été jusqu'à 2h00 du matin y compris le samedi ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Nous aurons l'occasion d'en reparler avec Monsieur ASSIER, très prochainement, cela nous permet d'assurer une présence de la police municipale qui me semble être une demande assez permanente, régulière et en tout cas très manifeste de la part de nos concitoyens. J'y réponds, je le dis, je l'affirme pleinement. Il y a là-dedans un ASVP pour compléter l'effectif des agents de surveillance de la voie publique qui n'étaient que 3, sachant qu'une patrouille en règle générale c'est deux. Il nous a semblé préférable de faire un peu de mathématique et d'avoir plutôt 2x2, qu'1x3 sur le terrain, cela me paraît plus perspicace et plus efficace. Ces emplois, je les assume parfaitement. L'emploi gardien de stade qui apparaît est, tout et ça, vous devez parfaitement connaître le dispositif puisque rien n'a changé. Nous avons fait d'abord un recrutement interne pour la police municipale. Ce recrutement interne fait appel à l'ensemble des agents de la collectivité et il se trouve qu'un agent a répondu sur un poste d'où son poste c'est lui-même libéré. Nous avons fait un recrutement et c'est la personne qui était au stade qui a postulé à ce recrutement et personne n'a voulu aller sur ce poste vacant, là-aussi rien de changer, c'est tout à fait transparent. D'ailleurs, je vous fais remarquer au passage que la totalité de la délibération est transparente, tout est écrit. Vous pouvez tout voir, tout lire et là ça correspond à mon engagement pris envers l'opposition. Vous auriez pu le saluer. Tout est écrit, vous avez une transparence totale de la décision modificative. Pour revenir sur cet emploi, comme personne en interne n'a voulu postuler et bien nous avons été amené à faire un recrutement externe. Voyez Monsieur DURAND tout est limpide, tout est transparent, je vous explique tout. Sur la communication, soyons complet jusqu'au bout, nous avons longuement déjà débattu de ce sujet. J'ai souhaité qu'il y ait sur le cabinet un poste de chef de cabinet et de communication. Que l'enveloppe du cabinet est exactement la même que celle de 2012 sauf qu'en 2013 elle a comme par hasard disparu avec la nomination d'une seule personne de cabinet et donc tout simplement pour faire baisser le coût et paraître les mains blanches au moment des élections municipales. C'est tout ce que j'ai à dire, nous remettons l'enveloppe identique à celle qui était auparavant sous mon prédécesseur, antérieurement à 2013. »

Monsieur DURAND

« Je m'excuse par rapport aux emplois de cabinet, vous vous étiez engagé dans votre désormais légendaire charte éthique qu'ils soient transparents ces emplois de cabinet. On a toujours rien vu. On avait posé la question. »

Monsieur le Maire

« Je pense que les emplois de cabinet sont transparents. Vous connaissez les gens du cabinet, me semble-t-il. Je vous remercie Monsieur FABRE de votre impatience à nous attendre pour la communication, cela prouve au moins que nous sommes dans l'action, dans l'efficacité et que nous ne cherchons pas à faire des écrans de fumée permanent à travers la communication. »

Monsieur DURAND

« C'est un écran de fumée à 38 000€ quand même. »

Monsieur le Maire

« 38 000€ Monsieur DURAND qui revient sur le même montant de cabinet que ce qui était antérieur à 2013. Il faut tout le temps dire la totalité de l'information, Monsieur DURAND. »

Monsieur DURAND

« Ce n'est pas très efficient quand même. »

Madame GAZEL

« Et c'est surtout faux ! J'étais l'emploi de cabinet donc je suis bien placée pour connaître mon salaire. Allons-y transparence, transparence. Sur une année, nous étions loin des 38 000€. J'avais en charge le CLSPD et le cabinet. Une partie de mon salaire a été reversée à l'agent qui m'a remplacé au CLSPD et la partie qui restait au cabinet, on est loin des 38 000€. Puisqu'en tout je gagnais 1 500€ la première année, 1 800€ la deuxième année en net. Les 38 000€ sur 6 mois en gros de budget, de DM cela fait 6 400€ par mois, c'est faux, tout simplement c'est faux. Je voudrais rebondir sur deux autres points sur lesquels vous ne dites pas la vérité. Les rythmes scolaires, si on fait l'addition de toutes les dépenses et puis des crédits qui sont affectés, de la participation de l'Etat, on arrive à un total de 44 500€. Entre la com et l'augmentation des indemnités des élus, nous arrivons à 45 400€. Donc oui, nous faisons toujours le choix de nos enfants contre les choix de communication et d'indemnités d'élus. J'ai aussi entendu parler, Monsieur SEKLAN a souligné la SEMEA. La SEMEA, il faut savoir que ce n'est pas des sommes que doit la SEMEA, c'est simplement, la SEMEA a porté le projet de pépinière d'entreprises et avait demandé une subvention au fonds européen. Cette subvention a été accordée et concernait une plus grosse partie que ce qu'à fait l'étude au réel. L'étude a été ensuite portée par la CCI et non plus par la SEMEA. Il y a eu un contentieux avec la Ville pour les remboursements de sommes indues. La Ville a gagné ce contentieux. Là, il s'agit uniquement des intérêts de sommes trop perçues. »

Monsieur SEKLAN

« Qui a gagné ? »

Madame GAZEL

« La Ville a gagné le contentieux et là c'est juste les intérêts des trop perçus. Depuis, il y a une pépinière d'entreprises. »

Monsieur SEKLAN

« Il ne faut pas vous sentir concerné quand je parle de la SEMEA. »

Madame GAZEL

« Vous m'avez regardé bien nettement. »

Monsieur SEKLAN

« C'étaient vos lunettes que je regardais. »

Madame GAZEL

« Ravie qu'elles vous plaisent. Je n'ai pas tout à fait fini mon intervention. Plus globalement sur cette DM n°2, je tenais à rappeler que quand vous êtes arrivés aux affaires, il y a quelques mois, vous avez trouvé une gestion saine et raisonnée des finances de la Ville. Un compte administratif excédentaire de 1,5 millions, j'appelle ça une gestion saine. La Chambre Régionale des Comptes avait conclu son rapport sur cette gestion saine mais fragile. Donc nous avons fait notre budget 2014 avec ces précautions, cette prudence et ce sérieux. Aujourd'hui, ce que vous nous demandez de voter c'est une décision modificative très inquiétante parce que c'est un dérapage des dépenses de fonctionnement. On voit que de la section d'investissement vous transférez 300 000€ à la section de fonctionnement. Donc on diminue notre capacité d'autofinancement de la Ville. Ensuite on souscrit déjà un prêt de 500 000€. On parle de transparence. Pourquoi ? Pour quelle raison ce prêt de 500 000€ ? Nous sommes très inquiets et je tenais à vous en faire part. Face à ce dérapage, je vous pose la question. Comment allez-vous répondre ? Est-ce que vous allez sacrifier certains investissements majeurs pour la Ville, indispensables et notamment pour le monde économique qui est en train d'agoniser et les entreprises du BTP en particulier ? Où est-ce encore une nouvelle augmentation des impôts comme votre prédécesseur Jacques GODFRAIN à son arrivée ? »

Monsieur le Maire

« Madame GAZEL, avec tout le respect que je vous dois, ce n'est pas la peine de chercher chaque fois à assombrir le tableau, à tomber dans la catastrophisme, le misérabilisme, etc... C'est ce que vous avez fait dans votre conférence de presse, d'ailleurs. On aura peut-être l'occasion d'en parler à plusieurs reprises. Arrêtez quand vous dites que les chiffres sont faux. Les chiffres sont réels. Vous avez quitté le cabinet un an avant parce que vous aviez très vraisemblablement prévu d'être candidate et que la loi vous demandez de prendre une disponibilité et de partir du cabinet pour pouvoir être candidate la fois suivante. Quand vous dites on avait fait un budget équilibré. Oui d'accord, vous avez fait un budget équilibré sauf que vous avez oublié par exemple d'inscrire dans ce budget quelque chose qui pourtant était annoncé qui était la réforme des rythmes scolaires. Et vous aviez oublié dans ce budget d'inscrire les sommes qui étaient destinées à prendre en charge les personnes et les intervenants qui sont missionnés sur les temps d'activités périscolaires, c'est sûr que vous avez fait un budget équilibré mais en omettant des choses dont on savait qu'elles étaient prévisibles, ce n'est pas très respectueux et ce n'est pas très honnête. »

Madame ORCEL

« Je suis ravie que vous évoquiez un mensonge supplémentaire déjà abordé il y a quelques mois en disant que les élus avaient augmenté leurs indemnités. J'ai ici les indemnités perçue par les élus sous la municipalité précédente qui montrent que nous sommes, les adjoints, aux centimes près, à la même somme perçue par les adjoints de la municipalité précédente en 2013. Si on remonte dans les années précédentes, l'indemnité était supérieure à cette somme-là et pas qu'un peu. J'ai les sommes, ici. Ensuite en 2014, comme par hasard à l'approche des élections n'est-ce pas, vous avez baissé cette indemnité, rien ne prouve que vous vous seriez appliqué ces indemnités-là. C'est très facile, il n'empêche qu'en 2013, les adjoints percevaient exactement aux centimes près les mêmes indemnités et des indemnités inférieures à celles des années précédentes. Arrêtez d'asséner des mensonges systématiquement, c'est faux. »

Monsieur SEKRAN

« Il ne faut pas nous prendre pour des candides, non plus. Quand on élabore un budget à la veille d'une élection municipale, on fait a minima, c'est tout ce que j'ai à dire. Est-ce que j'ai fait ce reproche ? Non, je ne fais pas de reproches. Quand on arrive aux affaires, on sait à quoi s'attendre, ce n'est pas une surprise et c'est tout à fait logique qu'il y ait des corrections. D'après vos observations, on va laisser le Vieux Moulin. On va attendre une crue pour faire quelque chose sur le Vieux Moulin. Dites-moi ? Est-ce qu'on a le choix ? Pourquoi ce n'était pas prévu ? »

Madame ORCEL

« On va en reparler ce n'était pas prévu. »

Monsieur NAYRAC

« Mais si c'était prévu. »

Monsieur SEKRAN

« C'était prévu mais ce n'était pas matérialisé dans le budget. Je peux être candide sur certains points mais sur celui-là, non. »

Madame ORCEL

« Permettez-moi de rappeler aussi que Monsieur SEKRAN ne perçoit aucune indemnité, c'est un choix personnel, c'est quelque chose à souligner également. »

Madame GAZEL

« Juste pour clore le chapitre indemnités, les élus ont baissé leurs indemnités pour créer des emplois d'avenir, voilà pas pour les élections. Là, Madame ORCEL, tout ce qu'on voit c'est une décision modificative où il faut rajouter dans le pot 7 000€ donc la masse des indemnités aujourd'hui est supérieur de 7 000€ pour 24 élus à ce qu'elle était pour 27. »

Madame ORCEL

« Mais inférieur à celle de certaines années sous la municipalité précédente. »

Monsieur le Maire

« La démonstration est faite, que votre enveloppe était supérieure à la nôtre. Quant à cette décision modificative, vous pouvez quand même constater au-delà de ça qu'il n'y a pas de dérapage incontrôlé. La totalité des choses qui est présentée dans la DM, Monsieur SEKLAN l'a dit tout à l'heure sont de la gestion courante de la collectivité en particulier sur des remplacements, sur des maladies, sur des problèmes techniques qui se sont posés au CTM, qui se posent à la piscine. Il n'y a pas de dépenses qui soient des dépenses farfelues et imaginées de notre part. »

Monsieur SEKLAN

« C'est pour assurer l'équilibre. Nous ferons le point en fin d'année, si on a besoin d'un financement couvert par l'emprunt en fonction des crédits qui auront été consommés ou non. »

Monsieur le Maire

« Rassurez-vous sur l'investissement, vous verrez dans le plan de mandat que l'investissement est notre sujet majeur et notre souhait majeur. Ne vous inquiétez pas, pas d'impatience, tout vient à point pour qui sait attendre. »

Monsieur FABRE

« Tout vient à point à qui sait attendre mais j'ai l'impression que les millavois attendent de plus en plus impatiemment. Tout à l'heure, on parlait d'avenir et les millavois ne voient rien venir. Tout ce que je constate moi c'est le pragmatisme dont parlait Monsieur SEKLAN consiste juste à réduire l'investissement et à augmenter le fonctionnement, ça c'est clair. On pourrait en parler pendant des heures. Les chiffres, on peut leur faire dire tout ce que l'on veut. »

Monsieur SEKLAN

« C'est erroné ce que vous dites. On augmente justement l'investissement. »

Monsieur FABRE

« Cela figure précisément dans le tableau que vous nous avez confié. Concernant les indemnités, je trouve Madame ORCEL que vous êtes un peu gonflée parce que dans votre charte éthique figurait que ne pouvait pas être élu à la mairie et à la communauté de communes. Je constate qu'on a des adjoints qui ont un mandat municipal et qui sont à la fois adjoint et vice-président de la communauté de communes, ça aussi c'est une réalité. Je ne parle pas non plus de tout ce qui figurait. On ne va pas énumérer la charte pathétique puisqu'elle devient de plus en plus pathétique votre charte. »

Monsieur le Maire

« Ça vous nous l'avez déjà fait ce jeu de mot lors du précédent conseil municipal, « *et tic et toc, et tic et je ne sais pas quoi* ». C'est déjà fait Monsieur FABRE. Je vous invite à la lire la charte, Monsieur FABRE. »

Brouaa

Monsieur FABRE

« Etes-vous oui ou non candidat à la députation ? Puisqu'on parle de la charte éthique allons-y. »

Monsieur le Maire

« Il y a une question diverse à ce sujet sur laquelle je répondrais à la question diverses. Je ne vous réponds pas à la cantonade comme ça. Ensuite la charte éthique, je vous invite à la relire Monsieur FABRE. Vous êtes enseignant. Je pense que vous avez des capacités pour la lire. »

Monsieur RAMONDENC

« Je reviens sur les travaux qui sont prévus sur l'IFSI, l'installation de la police municipale. J'aimerais un éclaircissement. Pourquoi ce choix de l'IFSI par rapport à la police municipale ? »

Monsieur le Maire

« Le choix de l'IFSI, Monsieur ASSIER vous donnera des détails. Tout simplement parce que nous avons la volonté pour faire des économies de rapatrier progressivement l'ensemble des services municipaux qui sont dans des locaux pour lesquels nous payons des loyers dans des bâtiments qui sont propriétés de la Commune, ce qui est le cas pour l'IFSI. Nous payons un loyer pour la police municipale. »

Monsieur ASSIER

« Ce que je peux vous dire c'est que pour la promiscuité du local, parce que tenir à 15 dans 30m² ce n'est pas très viable. S'ils ont été rapatriés derrière parce que les locaux sont adaptés à l'effectif. J'ai fait justement le total du coût prévisionnel qui s'élève à 28 285€. Etant donné qu'on paye un loyer de 1 730 € par trimestre, ce sera amorti en 4 ans et 2 mois. »

Monsieur le Maire

« Je passe la délibération n°8 aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Il y a de l'amateurisme permettez-moi de vous le dire. Je répète. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Six voix contre. Des abstentions ? Adoptée, merci. »

Adopté par : 29 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

Monsieur SEKLAN rapporte la délibération n° 09 :

09. "Budget Annexe de l'EAU : décision budgétaire modificative n°2"

« On modifie le budget initial. Je peux présenter toutes les délibérations où il y a peu d'éléments, essentiellement des opérations d'ordre. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Donc abstention. »

Adopté par : 29 voix pour

6 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

Monsieur SEKLAN rapporte la délibération n° 10 :

10. "Budget Annexe de l'ASSAINISSEMENT : décision budgétaire modificative n°2"

« Il y a essentiellement des éléments en augmentation pour les contrats de prestations de services, c'est plus technique, traitement des boues, etc..., une correction des budgets. C'est dommage l'assainissement c'est intéressant pourtant. »

Monsieur le Maire

« Surtout qu'on a évoqué le sujet tout à l'heure, ça devrait concerner Monsieur ALIBERT. »

Monsieur SEKLAN

« Pas de question, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. »

Adopté par : 29 voix pour

6 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

Monsieur SEKLAN rapporte la délibération n° 11 :

11. "Budget Annexe de la RESTAURATION : décision budgétaire modificative n°2"

« Des éléments sur la partie dépenses où là des opérations d'ordre. Avez-vous des questions ? Pas questions, pourtant la restauration aussi c'est intéressant. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

Adopté par : 29 voix pour

6 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

Monsieur SEKLAN rapporte la délibération n° 12 :

12. "Budget Annexe de la MAISON DU PEUPLE : décision budgétaire modificative n°2"

« Vous avez des éléments supplémentaires en terme de crédits inscrits, en contrat de prestation de service, des remboursements de frais. Des éléments qui collent à la reprise notamment de la saison culturelle. Avez-vous des questions ? Pourtant la Maison du Peuple c'est intéressant aussi. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. »

Adopté par : 29 voix pour

6 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 13 :

13. "Bibliothèque Municipale : création d'un service de portage documentaire à domicile"

« Effectivement c'est une délibération qui concerne la création de ce service de portage documentaire qui concerne la bibliothèque. Il s'agit d'une expérimentation par la bibliothèque municipale d'un service de portage à destination exclusivement des abonnés de l'établissement et à jour de leur cotisation qui se trouveraient dans l'incapacité soit permanente soit temporaire de se déplacer, d'aller emprunter par leur propre moyen les collections en prêt à la bibliothèque. Vous avez les personnes concernées, adultes et enfants en situation de handicap moteur permanent ou temporaire et les personnes âgées dont les facultés motrices sont notablement altérées. Cela s'inscrit dans les fonctions de service public de la bibliothèque et également dans la volonté de garantir l'égalité de tous les usagers devant ce service public. Pour les modalités pratiques, c'est un service qui sera assuré par deux employés de la bibliothèque qui tous les 15 jours se déplaceront après prise de contact préalable auprès des personnes bloquées à leur domicile avec une sélection de documents, que ce soit des livres, des revues ou des CD, ceci dans l'hyper centre ville c'est-à-dire dans le poisson, pour commencer puisqu'il s'agit d'une expérimentation, un service qui existe dans d'autre bibliothèque ou médiathèque ailleurs en France. Il n'y a pas de suppléments à la cotisation. »

Monsieur FABRE

« Est-ce que vous envisagez de l'étendre à la Ville ? Est-ce que vous êtes en relation avec toutes les associations, les structures qui travaillent avec le handicap ? »

Madame ORCEL

« Pour l'instant, cela ne concerne pas les résidents de maison de retraite, les associations à destination des particuliers. Encore une fois c'est une expérimentation, on va voir comment cela se passe et au fil du temps on ajustera en fonction de ces premières modalités. »

Monsieur FABRE

« Est-ce que vous avez identifié les personnes qui sont adhérentes à la bibliothèque et qui entrent dans ce cadre-là, qui sont handicapées et résidentes dans le centre ville ?

Madame ORCEL

« Cela sera sur demande, on va communiquer sur le principe. Il va y avoir une communication auprès des abonnés de la bibliothèque. Ensuite, il y aura une première rencontre par les personnes de la bibliothèque qui ont proposé de s'investir dans ce nouveau service, cela se fera de cette façon-là. Il fallait que la délibération passe pour que cela puisse être mis en place. Si la délibération est adoptée cela se mettra en place à partir de mardi prochain. »

Monsieur le Maire

« Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions. Adoptée à l'unanimité. »

Aussi, après avis favorable de la Commission Culture du 8 septembre, il est demandé au Conseil Municipal :

1. **D'APPROUVER** les termes de la présente délibération,
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 14 :

14. "Les Echappées du Théâtre – saison 2014-2015 – convention de partenariat avec des communes partenaires"

« Cela concerne les conventions qui sont signées entre les communes qui reçoivent les spectacles délocalisés de la Maison du Peuple et la Ville. Le théâtre de la Maison du Peuple a une programmation dans ses murs appelée sous le nom « saison 2014-2015 » mais programme également j'ai tendance à dire de plus en plus finalement de façon délocalisée. Je pense que cela fait aussi partie des missions du théâtre de la Maison du Peuple qui est en train d'assoir vraiment un vrai rôle sur le sud du département de programmation de spectacles vivants. Vous avez le contenu des conventions qui sont signées et les modalités avec chaque commune. Cette année, les communes participantes sont Vezins de Lézou, Roquefort, Saint-Georges de Luzençon, Creissels et Saint-Léons, suivant les années ce n'est pas forcément les mêmes communes qui participent mais on voit qu'il y a des communes qui participent presque chaque année comme Saint-Georges de Luzençon, Roquefort cela fonctionne très bien également. On essaie de mettre en place également une mutualisation des spectacles pour baisser le coût de chaque spectacle. Le théâtre de la Maison du Peuple est prestataire de service ou plutôt maître d'œuvre de l'organisation de ces spectacles, ça ne coûte rien financièrement à la Ville et au contraire il y a des subventions qui permettent de programmer ces spectacles en dehors du mur du théâtre. Je pense que c'est un rôle essentiel qui sera peut-être amené à s'étendre davantage dans les années à venir puisqu'il n'y a pas de lieu comparable au théâtre de la Maison du Peuple dans tout le sud Aveyron qui a une programmation aussi éclectique et aussi ouverte. Sylvanes n'a pas de programmation. Ils sont en train de réfléchir à la mise en place d'une programmation sur l'année. Pour l'instant, il n'y a que la Maison du Peuple sur le territoire. »

Monsieur le Maire

« Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions. Adoptée à l'unanimité. »

Il est demandé au Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission Culture du 08 septembre :

1. **D'APPROUVER** les termes des conventions pour chaque communes ci-jointes,
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ci-annexées et ses avenants à intervenir avec les communes, confiant la maîtrise d'œuvre au Théâtre de la Maison du Peuple (expertise artistique, administration, organisation technique, billetterie et communication du spectacle), pour la mise en œuvre de la programmation décentralisée « Saison 2014-2015 »,
3. **D'AUTORISER** le Théâtre de la Maison du Peuple de la Ville de Millau à assurer la maîtrise d'œuvre et l'organisation administrative et technique du spectacle présenté sur le territoire de chaque commune,
4. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.

Adopté à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 15 :

15. "Convention de partenariat entre le Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron et la Commune de Millau"

« C'est une convention qui concerne l'organisation d'actions culturelles en partenariat entre la ville de Millau et le CRDA. Un petit peu le même principe qui se faisait déjà au musée avec des élèves qui vont venir jouer dans différents registres tout au long de l'année, essentiellement dans le hall du théâtre, souvent en prélude à d'autres spectacles ou également à la salle Martha Gram suivant la programmation. Vous avez la liste des actions qui seront proposées le vendredi 4 novembre, un concert de musique contemporaine et électroacoustique ; le 8 novembre, un prélude au spectacle R de la compagnie Samuel Mathieu avec les élèves de musique traditionnelle, classe d'Antoine Charpentier ; 1^{er} février, prélude à la pièce *le jeu de l'amour et du hasard* d'après Marivaux par les élèves de clavecin ; le 14 mars, prélude au concert d'Ablaye Cissoko et Volker Goetze par les professeurs et élèves de trompette ; le 24 mars, prélude au concert de Tonycello par les élèves de violoncelle et le vendredi 10 avril, concert classique *Magnificat*. Une convention de partenariat a été établie et doit être votée pour permettre de fixer les modalités d'action de chaque partie pour ces manifestations accueillies au théâtre. Cela ne coûte rien à la Ville qui met à disposition par contre tous les moyens techniques du théâtre. Cela permet de mettre en avant la qualité du travail des élèves du conservatoire et des professeurs. »

Monsieur le Maire

« Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions. Adoptée à l'unanimité. »

Aussi, après avis favorable de la Commission Culture du 08 septembre 2014, il est demandé au Conseil Municipal :

- 1. D'APPROUVER** les termes de la convention ci-jointe,
- 2. D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée et ses avenants à intervenir ;
- 3. D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.

Adopté à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 16 :

16. "Subvention exceptionnelle accordée à la MJC - CRESCENDO"

« Crescendo qui est le tremplin musical organisé depuis 6 ans et coordonné par la MJC de Millau, c'est une très belle initiative qui permet de promouvoir les musiques actuelles et offre la possibilité à de jeunes ou moins jeunes musiciens amateurs de se produire devant un public et se confronter les uns aux autres lors de ce tremplin musical. C'est une action qui reçoit cette année un soutien appuyé du Conseil Général et comme chaque année une subvention exceptionnelle est votée pour le financement et l'organisation du plateau de ce tremplin musical, une subvention de 2 000€. La MJC fait un travail formidable dans ce domaine appuyée par la Ville qui a depuis plusieurs années une volonté de développer les musiques actuelles sur le territoire.»

Monsieur le Maire

« Pour saluer l'action de la MJC dans ce projet, le Département a demandé au directeur de la MJC d'être l'animateur départemental de ce projet. C'est une belle reconnaissance pour tout le travail qu'ils ont fait puisque c'est le directeur de la MJC qui est à l'origine avec des jeunes millavois de ce tremplin qui a un rayonnement dont nous ne pouvons que nous féliciter. Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions. Adoptée à l'unanimité. »

Après avis de la commission culture du 8 septembre 2014, il est proposé au Conseil Municipal :

- 1. D'ACCORDER** à titre tout à fait exceptionnel, une subvention d'un montant maximum de 2000 €, versée après réception par le service comptable du bilan financier de l'opération.
- 2. D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

Adopté à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 17 :

17. "Musée de Millau : restauration des collections"

« La restauration de pièces issues des collections du Musée, depuis 2004 les restaurations ont surtout porté sur des objets archéologiques en métal, le médaillé du musée. En 2011 et 2012, le musée a procédé à la restauration de deux costumes d'Emma CALVE dont vous trouvez le descriptif dans la délibération. Il nous semblait important cette année pour compléter la 2^{ème} robe portée dans Carmen de Georges BISET qui était le rôle phare d'Emma CALVE de restaurer cette année un châle en dentelle qui viendra compléter dans les vitrines du Musée cette robe. Egalement, on propose la restauration de plusieurs objets archéologiques en métal qui sont issus des collections soit de la nécropole de la Vayssière ou du site archéologique de la Graufesenque. Vous avez la liste. Le coût de restauration est estimé à 4 952,23€ TTC. »

Monsieur le Maire

« Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions. Adoptée à l'unanimité. »

Il est donc demandé au conseil Municipal après avis favorable de la Commission Culture du 8 septembre 2014 :

- 1. D'APPROUVER** la restauration de ces pièces issues des collections du musée municipal.
- 2. D'AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant à saisir la Commission Scientifique Régionale de Restauration des Musées de France, pour demande d'avis.
- 3. D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'aide de l'État au taux le plus élevé possible, pour la réalisation de ces restaurations et à accomplir toutes les démarches en découlant pour la mise en place de cette opération.

Adopté à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 18 :

18. "Théâtre de la Maison du Peuple – demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Aveyron"

« La délibération qui concerne la demande annuelle de subventions auprès du Conseil Général de l'Aveyron qui soutient financièrement le théâtre. On met aux voix cette délibération qui vous demande d'approuver la demande de subventions qui sera soumise à l'approbation du Conseil Général de l'Aveyron pour financer « les Echappées du Théâtre » sur l'ensemble de la saison 2014-2015. »

Monsieur le Maire

« Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions. Adoptée à l'unanimité. »

Aussi, après avis favorable de la Commission Culture du 8 septembre 2014, il est demandé au Conseil Municipal :

- 1. D'APPROUVER** la demande de subvention soumise à l'approbation du Conseil Général de l'Aveyron ;
- 2. D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents découlant de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 19 :

19. "Théâtre de la Maison du Peuple – demande de subvention auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées"

« Le Conseil Régional qui soutient également la programmation dans les murs et hors les murs du théâtre. Cette délibération concerne cette demande de subvention pour la saison 2014-2015. »

Monsieur le Maire

« Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions. Adoptée à l'unanimité. »

Aussi, après avis favorable de la Commission Culture du 8 septembre 2014, il est demandé au Conseil Municipal :

- 1. D'APPROUVER** la demande de subvention soumise à l'approbation du Conseil Régional Midi-Pyrénées ;
- 2. D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents découlant de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 20 :

20. "Théâtre de la Maison du Peuple – demande de subvention auprès de la DRAC pour l'enseignement « Théâtre du Lycée Jean Vigo »"

« Une demande de subvention auprès de la DRAC qui finance l'option « théâtre au lycée » du lycée Jean Vigo, projet qui est porté par le théâtre de la Maison du Peuple. C'est une action qui est mise en place depuis de nombreuses années. Il faut savoir que l'option « théâtre au lycée » est une option à fort coefficient au niveau du bac, qui rencontre un beau succès. Cette année, les effectifs se sont renforcés, c'est une belle initiative. La DRAC Midi-Pyrénées dans un courrier reçu en date du 04 avril dernier envisage de proposer l'attribution d'une subvention de 15 245€ sur le programme dit « transmission des savoirs et démocratisation de la culture » au titre de l'exercice 2014. Nous vous demandons d'approuver cette demande de subvention. »

Monsieur FABRE

« Juste une remarque, pour regretter que dans le même temps, le collège Marcel Aymard n'a pas bénéficié de la subvention de la DRAC pour l'atelier théâtre et ça c'est vraiment regrettable pour la Ville parce que cela permettait une continuité entre le primaire et l'enseignement théâtre au lycée. Je compte sur vous pour relier ce message auprès de la DRAC parce que cela me semble très, très important pour le collège et l'avenir de cette activité. »

Monsieur le Maire

« Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions. Adoptée à l'unanimité. »

Aussi, après avis favorable de la Commission Culture du 8 septembre 2014, il est demandé au Conseil Municipal :

- 1. D'APPROUVER** la demande de subvention soumise à l'approbation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées pour un montant de 15 245 €,
- 2. D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents découlant de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 21:

21. " Théâtre de la Maison du Peuple – convention de partenariat entre la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau et la Commune de Millau "

« La Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau soutien le théâtre depuis de nombreuses années. Jusqu'à présent, elle était partenaire du théâtre. Elle a souhaité devenir mécène du théâtre. Cette délibération établit la mise en œuvre de cette convention. Les modalités sont résumées. La Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau s'engage à verser dans la cadre de la programmation de la saison 2014-2015, la somme de 13 200€. Il n'y a aucun engagement formel pour la Ville si ce n'est la mise à disposition de 144 places de spectacle des Instants pour la compagnie Eiffage, la mise à disposition du théâtre le 12 décembre de cette année dans le cadre de la célébration des 10 ans du Viaduc pour accueillir la Garde Républicaine et également la présence du logo sur tous les outils de communication et le matériel de promotion du théâtre de la Maison du Peuple. Cela nécessite la mise en œuvre de cette convention, nous vous demandons d'approuver la convention de soutien pour la saison 2014-2015 et on est heureux d'avoir un mécène tel qu'Eiffage. On aimerait en avoir d'autres au théâtre de la Maison du Peuple. Si vous avez des pistes. Elle a augmenté son aide. Elle était de 11 900€ jusqu'à cette année et elle est de 13 200 cette année. C'est déjà bien. »

Monsieur le Maire

« Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions. Adoptée à l'unanimité. »

Aussi, après avis favorable de la Commission Culture du 8 septembre 2014, il est demandé au Conseil Municipal :

- 1. D'APPROUVER la convention de soutien de la saison 2014-2015 du Théâtre de la Maison du Peuple par la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau,*
- 2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée ainsi que tout document découlant de cette délibération.*

Adopté à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 22 :

22. "Restauration de la pile du Pont Vieux et Vieux Moulin : demande de subvention pour la mission de diagnostic, la maîtrise d'œuvre et les travaux"

« Vous avez tout l'historique du Pont Vieux et du Vieux Moulin. Je ne vais pas reprendre toute la description si ce n'est dire qu'effectivement à la suite de différentes crues, la pile du pont a été endommagée en 2011 et notamment en 2012. Cela a engendré des travaux de consolidation commandés par la Ville en juin 2012 et également nécessité pour ne pas prendre de risques la délocalisation de l'association des Peintres et Sculpteurs Millavois à l'Hôtel Dieu. Une interdiction de canotage a été mise en place sur le site. Depuis 2012, a priori rien n'avait été mis en œuvre au niveau du Pont Vieux. Cela faisait partie de nos engagements de campagne et puis d'une vraie volonté de Monsieur le Maire de passer en priorité cette nécessaire restauration de la pile et également du Moulin qui n'est pas classé aux Monuments Historiques mais qui fait partie des monuments emblématiques de la Ville de Millau et qu'on n'aimerait pas voir s'effondrer. Quant on voit ce qui se passe un petit peu partout au niveau des crues, pour préserver ce monument emblématique c'est une des premières réunions je pense que nous avons eu en avril, comme quoi nous avançons et nous travaillons. Nous ne sommes pas dans l'immobilisme. Une des premières réunions que nous avons eues avec les services techniques en exprimant réellement un souhait d'aller très vite sur ce dossier-là. Il y a eu un appel de maîtrise d'œuvre qui a été fait sachant que comme c'est un monument qui est classé, on doit obligatoirement passer par un architecte du patrimoine. Il y a une mise en concurrence selon les règles applicables pour une mission de diagnostic et une mission de maîtrise d'œuvre. Cette mission a été attribuée à Monsieur Frédéric

FIGURE. Notre choix est justifié par le fait qu'il s'est entouré d'une équipe de spécialistes notamment de Monsieur AZEMA qui est spécialiste des Moulins puisqu'on souhaite non seulement consolider la pile mais également qu'il y ait toute une étude sur le mécanisme et une valorisation de ce patrimoine également qu'on ne voit pas forcément à l'extérieur mais qui fait parti du patrimoine de la Ville. Vous avez le montant du diagnostic qui s'élève à 22 515,40€, le diagnostic archéologique puisque le relevé va être fait pierre à pierre sur le Pont Vieux de 7 844,90€. La mission de maîtrise d'œuvre y compris l'autorisation de travaux et le dossier « loi sur l'eau » s'élève à 26 850€ HT. Le coût des travaux de restauration préalable est estimé à 10% du montant de la mission de maîtrise d'œuvre donc 250 000€HT et bien évidemment on attend les études pour affiner ce coût. Nous vous demandons d'approuver cette délibération qui va nous permettre surtout d'être dans les temps et de respecter les démarches pour demander toutes les subventions possible pour appuyer cette restauration que ce soit auprès de la DRAC, du Conseil Général de l'Aveyron, de tous les partenaires susceptibles d'octroyer des subventions. Il est important que cette délibération passe maintenant puisqu'on est vraiment dans les temps et qu'on souhaiterait engager des travaux dès l'été 2015. »

Monsieur le Maire

« Effectivement, cela a été un sujet prioritaire et c'est un sujet sur lequel nous avons souhaité et nous aurons l'occasion de reparler de ce sujet dans une prochaine délibération puisque nous souhaitons conventionner avec la Fondation du Patrimoine que nous avons rencontrée et qui est fortement intéressée par le projet pour nous aider à trouver du mécénat pouvant venir renforcer le financement de cette opération sur la base de la Commune. Cela sera la première fois que la collectivité conventionnera avec la Fondation du Patrimoine et là aussi comme disait Monsieur SEKRAN tout à l'heure cela exprime notre souhait et la volonté que nous avons eu d'aller chercher ailleurs du financement pour épargner les financements de la Ville. »

Madame ORCEL

« Dans les réunions et dans les décisions, l'association de Peintres et Sculpteurs Millavois et l'association des riverains du Tarn et de la Dourbie sont également associées. C'était une volonté de Monsieur le Maire de les associer à cette réflexion et cela nous semblait important évidemment puisque notre souhait serait qu'ils retournent dans le Vieux Moulin à terme pour les Peintres et Sculpteurs. »

Monsieur le Maire

« Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions. Adoptée à l'unanimité. »

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal après avis favorable de la Commission municipale Travaux, Voirie et Stationnement du 29 septembre 2014 :

1. **D'APPROUVER** le principe d'effectuer les travaux de restauration de la pile du Pont vieux et du bâtiment au-dessus dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine de la Ville
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les aides les plus élevées possibles pour les missions d'études et la réalisation des travaux auprès de la DRAC, du Conseil Général de l'Aveyron et auprès de tous partenaires susceptibles d'octroyer des subventions.
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Adopté à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 23 :

23. "SPORTS : attribution de subventions assorties de conditions d'octroi"

« Pour trois associations, Evasion sports communication qui organise la course des Templiers du 24 au 26 octobre prochain, Ecurie Millau Condatomag qui organise le rallye des Cardabelles du 10 au 12 octobre prochain et Xtrem Day Evenements qui organise la Nawak Run le 19 octobre prochain. Il n'y a pas eu de changements en particulier. Nous avons des subventions pour 2014 concernant Evasion sport communication de 10 578€, Ecurie Millau Condatomag, la subvention directe est de 10 000€ et l'Xtrem Day n'a pas touché de subventions directes. Concernant les aides indirectes, les Templiers ont une légère augmentation puisque nous sommes à 41 180€ d'aides indirectes, le rallye des Cardabelles 10 097€ et la Nawak run 3 441€. Vous avez derrière les conventions de partenariat qui lient la Ville à ces trois associations. »

Monsieur le Maire

« Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions. Adoptée à l'unanimité. »

Il est donc demandé au Conseil municipal, après avis favorable de la Commission des sports du 4 septembre 2014 :

- 1. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que toutes les pièces afférentes à cette opération et à accomplir toutes les démarches en découlant.***

Adopté à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 24 :

24. "Attribution de subventions aux associations sportives du Collège Marcel Aymard, du Lycée Jean Vigo et du Lycée Jeanne d'Arc"

« L'attribution de subventions à ces différents collèges et lycées, vous les avez au dos, pour le rugby, les équipes du collège à moins de 20 élèves qui ont fait 7^{ème} au championnat de France ont touché 345€. Vous remarquerez que l'équipe qui est championne de France n'a touché que 315€. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'en fait cela répond à une grille qui existe depuis bien longtemps à la mission des sports et sur laquelle on prend en compte non pas le résultat mais le nombre d'élèves qui est déplacé et le nombre de jours pendant lesquels ils sont déplacés. Les subventions, pour le rugby, l'équipe du collège Marcel Aymard a touché 345€ ; l'équipe championne de France 315€ ; l'athlétisme, 6 élèves 210€ ; l'escalade, 6 élèves 195€ ; un raid fait par une des équipes du collège Marcel Aymard 180€ ; pour le lycée Jean Vigo, il y a eu un déplacement du kayak polo, 7 élèves 210€, une équipe de rugby, moins de 14 élèves 315€ et le lycée Jeanne d'Arc, encore des rugbywoman, les filles sont à l'honneur dans les sports collectifs à Millau, 315€. On félicitera les éducateurs qui sont derrière l'ensemble de ces résultats et les professeurs bien entendu. »

Monsieur le Maire

« Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions. Adoptée à l'unanimité. »

Aussi, après avis favorable de la Commission des sports du 4 septembre 2014, il est proposé au conseil municipal :

1. *D'accorder les subventions exceptionnelles listées ci-dessous aux associations sportives du Collège Marcel Aymard, du Lycée Jean Vigo et du Lycée Jeanne d'Arc :*

Collège marcel Aymard :

- *Rugby : 345 €*
- *Rugby : 315 €*
- *Athlétisme : 210 €*
- *Escalade : 195 €*
- *Raid : 180€*

Lycée jean Vigo :

- *Kayak-polo : 210 €*
- *Rugby : 315 €*

Lycée jeanne d'arc :

- *Rugby : 315 €*

2. *D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.*

Adopté à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 25 :

25. "Programme National Nutrition Santé : renouvellement de la charte « Ville acte PNNS »"

« Cette charte doit être renouvelée. Elle est renouvelable tous les 5 ans donc c'est ce que nous allons faire. Elle permet de mettre en place plusieurs actions que vous connaissez, « l'assiette en basket » notamment. Les villes de plus de 10 000 habitants doivent présenter au moins 3 actions et nous en présentons beaucoup plus que celles-ci. Nous avons d'ailleurs grâce à Isabelle REGOURD qui est responsable du sports/santé à la mission des sports et également directrice de la piscine obtenu 47 000€. Je la félicite. Je l'ai pas mal appuyé là-dessus mais vraiment je trouve qu'elle fait un travail formidable. Et je l'encourage dans cette voie. »

Monsieur le Maire

« Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions. Adoptée à l'unanimité. »

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

1. **DE RENOUVELER** le Programme National Nutrition Santé sur la Ville de Millau,
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Charte « ville Active du P.N.N.S. » ci-jointe,
3. **DE DESIGNER Monsieur Hugues RICHARD** comme référent « actions municipales du PNNS »,
4. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Adopté à l'unanimité

Madame BALTRONS rapporte la délibération n° 26 :

26. "Avenant n°3 à la Convention Locale d'Education Artistique et Culturelle"

« Un petit rappel de ce dispositif, c'est un contrat qui est cosigné entre la Ville, la DRAC et l'Education Nationale. Ce contrat vise à organiser une démarche éducative artistique et culturelle pour une durée de 3 ans. On donne une priorité aux écoles qui accueillent des élèves de familles défavorisées socialement et culturellement. Les objectifs généraux de ce dispositif sont de favoriser une rencontre avec ce public scolaire et des artistes, d'encourager une pratique artistique et culturelle, de compenser des inégalités sociales d'accès à la culture, d'inscrire des actions culturelles sur le territoire en privilégiant le lien avec le tissu associatif local. Nous avons bénéficié pour ce projet d'une attention bien vaillante de la DRAC qui a versé et qui continue à verser cette année à la Ville de Millau une subvention annuelle. Cette année, les 3 partenaires ont décidé de lancer un appel à candidature. Sachant en 2014-2015, le support portera sur l'expression, la danse, le thème générique sera la peau. Vous allez voir sur le site cet appel à candidature. Si vous connaissez des associations qui peuvent intervenir sur ces deux item-là qui sont la danse et la peau. Ils seront les bienvenus. Nous avons un écho très favorable, un retour très positif de ce CLEA. Il est proposé aujourd'hui de signer un nouvel avenant, le n°3. Je le rappelle, l'objet c'est la danse pour cette année scolaire, de déterminer des axes de travail et des engagements financiers pour chacun des partenaires. La subvention de la DRAC s'élève à 18 500€. »

Monsieur le Maire

« Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions. Adoptée à l'unanimité. »

Après avis favorable de la Commission Education, en date du 16 septembre 2014, il est demandé au conseil municipal

1. **D'APPROUVER** la mise en place de ce dispositif et son budget prévisionnel pour l'année scolaire 2014-2015,
2. **DE SOLLICITER** une subvention de 18 500€ auprès de la DRAC,
3. **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 3 à la Convention Locale d'Education Artistique et Culturelle en partenariat avec le ministère de l'Education Nationale et le ministère de la Culture et de la Communication, et à signer les contrats éventuels nécessaires à sa réalisation,
4. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Adopté à l'unanimité

Madame BALTRONS rapporte la délibération n° 27 :

27. "Organisation des études surveillées"

« Depuis plusieurs années, la ville de Millau organise un service d'étude surveillée en dehors des temps scolaires. Ces études sont généralement menées par des enseignants volontaires de ses mêmes écoles. Cette année, nous manquons d'enseignants volontaires pour assurer certaines études. Donc nous sommes dans l'obligation de recruter du personnel vacataire. Il est proposé de recourir à un personnel extérieur étudiant prioritairement. Nous en avons échangé en commission et nous mettrions la priorité sur des personnes qui sont déjà surveillantes au collège et au lycée, c'est notre priorité, des personnes qui préparent par exemple des concours d'entrée aux écoles pour devenir enseignants. On vous demande de réfléchir effectivement et peut-être de nous apporter des idées parce que c'est vrai on va avoir besoin de personnel. Il faut que la personne ait au minimum un baccalauréat. Je rappelle que c'est pour encadrer des enfants, pour les aider à réaliser leurs devoirs. Nous avons fixé un taux horaire de rémunération de ce personnel sur la base de l'indice 458, majoré 401 cela représente 10€ net de l'heure. Pour ce faire, nous avons dû élaborer un règlement intérieur afin d'organiser le service d'étude précisant notamment le nombre d'élèves minimum et maximum accueillis dans chaque étude. »

Monsieur FABRE

« Depuis la commission éducation, est-ce que vous avez trouvé des candidats ? Est-ce que vous vous êtes rapprochés des collèges et lycées comme vous vous étiez engagés lors de la commission ? Est-ce qu'il y a des réponses ? Parce que cela concerne je crois 6-7 personnes. »

Madame BALTRONS

« Pour l'instant 3 personnes. Alors je pensais que vous aviez fait passer l'information parce que nous avons eu des étudiants. »

Monsieur FABRE

« Je me suis adressé aux surveillants du collège. Mais après est-ce que vous avez fait passer l'info au lycée ? »

Madame BALTRONS

« Ils ont pris attache avec nous mais c'est vrai qu'on attendait cette délibération pour pouvoir déposer une offre, tout simplement. Nous avons visiblement pas mal de candidats qui viennent du collège et du lycée. »

Monsieur FABRE

« Ce n'était pas nécessaire d'attendre la délibération pour chercher des candidats puisque de toute façon. Je ne vois pas ce que ça change d'attendre la délibération. J'imagine que vous allez trouver. J'espère en tout cas pour les écoles. »

Monsieur le Maire

« Le souci était simplement que les choses soient formalisées avant que les contacts se passent, d'où l'intérêt de la délibération. »

Monsieur RAMONDENC

« Quand cela sera effectif ? »

Madame BALTRONS

« Dès lundi. C'était surtout le règlement intérieur qu'il fallait passer en délibérer ce soir. »

Monsieur FABRE

« Dès lundi, vous cherchez ou dès lundi, ils peuvent travailler ? »

Madame BALTRONS

« Dès lundi, ils peuvent travailler puisque nous avons déjà reçu des candidatures. »

Monsieur le Maire

« Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions. Adoptée à l'unanimité. »

Après avis favorable de la Commission Education du 16 septembre 2014, il est donc proposé au Conseil Municipal :

1. *DE VALIDER le règlement intérieur ci-joint,*
2. *D'AUTORISER Monsieur le Maire à recourir à du personnel de remplacement occasionnel qualifié d'un niveau baccalauréat minimum,*
3. *DE FIXER la rémunération du personnel enseignant au taux maximum horaire en fonction de leur statut,*
4. *DE FIXER la rémunération du personnel en renfort sur la base horaire de l'indice 458 brut majoré 401,*
5. *D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats de travail à intervenir et à accomplir toutes les démarches en découlant.*

Adopté à l'unanimité

Madame LACAN rapporte la délibération n° 28 :

28. "Accueil Collectif à Caractère Educatif de Mineurs (ACCEM) : accueil de loisirs pour les 8/12 ans – avenant n°4"

« La délibération n°28 concerne un avenant à une convention qui a été signée en mai 2010 entre la ville de Millau et la MJC concernant l'accueil des 8-12 ans, le mercredi toute la journée et pendant les petites vacances. Considérant la fermeture de l'accueil de loisirs CBE l'HORIZON à Moulibez. Considérant la réforme des rythmes scolaires, la Ville souhaite reconduire ce dispositif et maintenir un service de qualité en demi-journée avec possibilité de repas les mercredis de 11h 45 à 18h30. Il est donc proposé : d'accorder à l'accueil de loisirs MJC une aide de 8 € par demi-journée/enfant, de maintenir l'aide à 10 € par journée/enfant ; d'augmenter son financement annuel à 13 000€ au lieu des 12 000 initialement prévus en 2013 ; de maintenir le coût des repas à 4.03€ HT. On aimerait néanmoins peut-être essayer de revoir à la baisse éventuellement en 2015 les prix des repas si c'est possible ; de maintenir la mise à disposition du restaurant scolaire Jean Macé ainsi que de son hôtelière pour un montant annuel de 2 240 € et de maintenir les frais de mise à disposition des locaux à hauteur de 847 € annuel. »

Monsieur FABRE

« J'aurais une question pour Madame LACAN concernant l'accueil de loisirs. Où en est le projet de la Salvage ? En commission vous avez dit que le projet visiblement était beaucoup trop onéreux pour vous et que vous n'envisagiez pas de restructurer ce site. On a vu en commission éducation dernièrement que l'évolution très positive des inscriptions à la Salvage, c'est une structure emblématique pour tous les millavois et la communauté millavoise et depuis très longtemps qui remplit une fonction très importante d'accueil. Dans la mesure où Moulibez justement a dû fermer, malheureusement. Le rôle de la Salvage est renforcé. Que comptez-vous faire pour soutenir cet accueil de loisirs à la Salvage ? »

Madame LACAN

« Pour vous répondre, je vais faire un petit historique sur la Salvage. Il faut quand même rappeler à l'assemblée que la Salvage est une association privée qui est gérée par des bénévoles depuis 1957. Une partie n'appartient pas à l'association, un hectare appartient au Diocèse de Rodez, que les 6 hectares restant appartiennent à l'association. Depuis juin 2011, la présidente ayant conscience de la vétusté de ses locaux qui sont extrêmes a pris à bras le corps la problématique, a essayé de trouver des subventions à contacter les différents acteurs que je citerai après. Je suis quand même étonnée de votre question. Je suis étonnée par ce que je vois dans les journaux. Je suis arrivée en avril 2014, que je n'ai cessé pendant 6 mois de recontacter suite à l'audit qui a été rendu en 2013, tous les acteurs financiers. J'ai eu quelques réponses que je citerai après. Je trouve qu'il est fort de café de votre part d'écrire de tels mensonges dans les journaux en disant que rien n'est fait. Alors que je peux mettre à la disposition des journalistes, tous mes e-mails, mes coups de téléphone particulier et les réponses écrites que j'ai eu acté par les différentes associations. Pour la Salvage, lorsque je suis arrivée j'ai repris l'audit qui a été rendu en 2013. Il faut savoir aujourd'hui qu'un centre de loisir ne peut pas vivre uniquement en tant que centre de loisirs parce que les deux mois d'activité de loisirs ne sont pas assez rentables. L'idée effectivement pour tous les centres de loisirs est de s'étendre ou d'essayer d'avoir une activité touristique de manière à pouvoir combler et avoir une gestion qui leur permette la survie. L'idée était à la base de faire à la fois un centre de loisirs et un centre touristique. On est parti sur cette base-là. Le montant qui est demandé, est un montant de 800 000€ TTC. Je ne sais pas si vous vous rendez compte de ce que cela représente. J'attendais les réponses puisque s'étaient positionnés de façon favorable l'ancienne municipalité, la Communauté de Communes, le Conseil Général, le Conseil Départemental, le Parc des Grands Causses, effectivement d'après l'audit tout le monde était partant pour aider la Salvage. Donc je suis partie de ce postulat et j'ai donc contacté un par un. Je n'ai malheureusement eu que très peu de réponses. Les seules réponses actées que j'ai eu à ce jour c'est effectivement un fonds de concours qui est donc accordé par la Communauté de Communes à hauteur de 100 000€ et un fonds de concours par le Conseil Général d'un montant de 30 000€, ce qui fait 130 000€ au total. De fait, il faut bien comprendre que la Communauté de Communes ne peut se porter maître d'ouvrage puisqu'elle n'a pas la compétence d'hébergement et nous, ville de Millau, nous ne pouvons pas n'ont plus puisque nous avons déjà un centre de loisirs que est le centre Bonniol et Jean Macé. Nous avons deux centres de loisirs. Effectivement, la Salvage accueille en moyenne 70 enfants par jour en juillet et 50 enfants en août. Il faut savoir que cette année malgré tout ce qu'on a pu dire et malgré la fermeture de Moulibez, il n'y a pas eu de pénurie de garde d'enfants pour les 8-12 ans puisqu'en août, il n'y avait que 50 demandes alors qu'il y avait 70 places. J'ai quand même conscience de l'importance que cela joue pour les millavois et du rôle que cela peut avoir, ce n'est pas dans mon intérêt aujourd'hui de dire à la Salvage, ferme, pas du tout. Par contre, c'est mon intérêt en tant qu'élue d'être vigilante sur la gestion de la Commune, ce sont les impôts des millavois. L'investissement, le fonds de concours qui sera proposée, sera à la hauteur de nos possibilités. Il est aussi de mon devoir de vous signaler, il me semble que la Salvage est extrêmement vétuste. Et cela n'engage que moi, je suis assez dubitative quand à l'ouverture de ce centre en juillet/août parce que pour ma part ce n'est pas raisonnable. Maintenant, je laisse chacun de vous voir la problématique et y réfléchir. »

Monsieur le Maire

« En complément de ce que vient de dire Madame LACAN, je voudrai aussi m'étonner que lorsque ce projet a été avancé, les personnes qui ont été contactées n'aient pas dit la totalité des procédures à l'association qui venait s'adresser à eux de bonne foi avec un projet qui était le sien, qu'elle porte avec passion et avec vigueur sauf qu'on ne l'a absolument pas orienté de la bonne façon. Aujourd'hui, cette association se retrouve au moment où on lui dit depuis quelques mois déjà et Madame LACAN a rappelé les nombreux contacts et prises d'intervention et de position qu'elle a eues avec eux. Nous leurs disons la vérité et ils tombent des nues. Quand on leur dit que c'était à l'association à se constituer porteur de projet, ils tombent des nues. Ils pensaient que c'était globalement les gens qui avaient été contactés un jour à la Salvage qui s'étaient considérés tous unanimement porteur de projet. Tant et si bien que lorsque Madame LACAN s'adresse à la Région

et qu'elle dit alors combien vous mettez dans la SALVAGE. On lui répond, la Salvage qu'est-ce que c'est ? On n'a aucun projet. On n'a pas de demandes de subvention. C'est quand même particulier, bizarre. Aujourd'hui, on est amené à leur dire la vérité. La vérité, quelle est-elle ? Madame LACAN l'a rappelé. Sur ce projet, il y a deux entrées, il y a l'entrée touristique et l'entrée centre de loisirs. Sur l'entrée touristique, comme par hasard, malheureusement, le projet de la Salvage porte sur de l'habitat. L'habitat touristique, vous devez le savoir n'est pas dans les compétences de la communauté de communes, c'est clair. Je regrette qu'on ne leur ait pas dit plus tôt. Ensuite, reste la deuxième entrée centre de loisirs, accueil petite enfance, la commune de Millau, Madame LACAN a rappelé que nous en avons sur le territoire de la Commune mais nous sommes prêts à participer à un fonds de concours pour aider la Salvage à faire aboutir son projet en matière d'accueil de petite enfance. Aujourd'hui nous en sommes-là sans compter que ce qu'on ne leur a pas dit non plus. Je suis navré qu'on leur ait caché la réalité des choses. Pour arriver à faire le projet tel qu'ils le voulaient c'est-à-dire détruire les bâtiments existants, construire des bâtiments neufs et agrandir les bâtiments neufs ce n'était pas compatible avec le PLU et qu'il fallait modifier le PLU. Les services que vous représentiez Monsieur FABRE devaient bien le savoir, quand même. Je ne comprends pas pourquoi on a rien dit à la Salvage. Aujourd'hui, qu'est-ce que nous faisons et je salue le travail de Madame LACAN qui a pris le sujet à bras le corps et qui est en permanence à côté de l'association pour qu'on arrive à s'en sortir. On aidera les porteurs de projet. S'il y a par nécessité une phase d'interruption de la part de la Salvage, nous assumerons l'accueil au titre de la Salvage des enfants qui auraient dus être inscrit à la Salvage pour ne pas cesser le service offert à la population. Voilà quelle est la réalité du dossier, Monsieur FABRE. Je regrette que des choses n'aient pas été dites. Que la vérité n'est pas été dite à l'association, nous en serions certainement pas où nous en sommes aujourd'hui. »

Monsieur FABRE

« Monsieur SAINT-PIERRE, vous avez une curieuse façon de voir les choses. Moi, je m'appuie sur des faits. »

Monsieur le Maire

« Quand ce n'est pas à votre avantage c'est toujours curieux ! »

Monsieur FABRE

« Je ne vous ai pas interrompu donc je peux continuer. »

Monsieur le Maire

« C'est moi qui donne la parole, on me l'a suffisamment fait remarquer par le passé. »

Monsieur FABRE

« Je peux me taire si vous voulez. »

Monsieur le Maire

« Je vous en prie, je vous laisse la parole volontiers. Allez-y, je vous écoute. »

Monsieur FABRE

« Nous avons accompagné l'association de la Salvage sans rien évidemment leur cacher de la réalité. D'ailleurs, on avait mis en place et la Communauté de Communes a engagé des moyens importants dans ce cadre. On avait mis en place ce qu'on appelle un dispositif local d'accompagnement, ce sont des professionnels qui accompagnent ce genre de projet, qui sont habitués à accompagner ce genre de projet, qui travaillent dans ce domaine. Evidemment, rien n'a été caché à l'association. Je constate c'est que depuis 6 mois après maintes sollicitations au dire de l'association, les nouveaux élus ont dénié monter à la Salvage au mois de mai. »

Madame LACAN

« Pardon ? Je suis montée le 26 avril à la Salvage. »

Monsieur FABRE

« C'est insupportable, Monsieur le Maire distribue la parole. »

Madame LACAN

« Vous mentez sans arrêt. »

Monsieur le Maire

« Je le rappelle le règlement est valable pour tout le monde, merci. »

Monsieur FABRE

« Parce qu'à un moment donné, Monsieur le Maire, je crois que vous manquez vraiment d'autorité parce que dans ce conseil municipal... »

Monsieur le Maire

« Si c'est pour entendre ça, je vais faire preuve d'autorité et vous arrêter la parole Monsieur FABRE, cela sera une preuve d'autorité s'il vous en faut. Je vous en prie rester respectueux. »

Monsieur FABRE

« Chacun prend la parole comme il veut et cela devient difficile. »

Monsieur le Maire

« Pas comme il veut, c'est le Maire qui donne la parole dans le conseil municipal. »

Monsieur FABRE

« Expliquez-le à vos élus. »

Monsieur le Maire

« Je viens de faire un rappel à l'ordre qui est valable pour tout le monde, vous compris. »

Monsieur FABRE

« J'étais en train de parler avant qu'on m'interrompe. Pour finir, ça c'est la réalité depuis le mois de mars, avril, il n'y a rien eu concernant la Salvage. On voit bien parce que finalement qu'est-ce qui se passe ? Il se passe qu'il y a un écart monumental qui s'installe entre la Communauté de Communes et la ville de Millau. Or la Salvage occupe un domaine qui concerne ces deux collectivités. La réalité, elle est là. Je ne parle même pas d'un certain désengagement de la part des élus. C'est un dossier qu'on suit depuis quelques années, qui est complexe. Le fait que le coût initial soit de 700 000€, évidemment il est élevé. Tout le travail visait à réduire ce coût, à imaginer d'autres formes de restructuration, le projet était bien avancé et je ne vous laisserai pas abandonné ce projet, ça c'est clair. »

Monsieur le Maire

« Le problème Monsieur FABRE, je crois qu'à un moment il faut arrêter vous aussi de dire des mensonges et de dire n'importe quoi. Ce que vous êtes en train de nous faire c'est la démonstration que vous avez faite en permanence pendant votre conférence de presse. Je prendrai un autre exemple au sujet de l'enseignement supérieur, Monsieur FABRE. Vous nous avez stigmatisés sur l'enseignement supérieur en disant que nous ne faisons rien, c'était abandonné à tel point pour montrer l'inverse. Je vous rappelle que nous ne faisons pas de communication inutile, intempestive. Un mail de Monsieur le Directeur de l'IUT de Rodez suite à vos déclarations adressé à Madame BALTRONS : « *Madame BALTRONS, on m'a fait passer un article où la municipalité actuelle de Millau est mise en cause dans la gestion de l'enseignement supérieur. Je tiens à vous assurer que nous ne sommes pas partis prenantes dans cette polémique qui n'a pas lieu d'être puisque nous nous rencontrons régulièrement. Personnellement, je suis choquée par cette exploitation politicienne sans fondement.* » Monsieur FABRE, c'est la réalité des choses, c'est la réalité de ce que nous faisons, c'est la réalité de la façon dont vous travestissez ce qui se passe à Millau et les relations de notre action auprès des millavoises et des millavois. »

Monsieur FABRE

« Quels sont vos liens avec l'Université de Toulouse ? »

Monsieur le Maire

« Monsieur FABRE, avec l'Université de Toulouse, avec l'Université Champollion, avec les autres, pour la première fois à l'occasion de la journée sur la Maladrerie, nous avons réuni ici en Mairie l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur à Millau. Vous ne l'avez jamais fait pendant 6 ans. Ils nous l'ont fait remarquer. Ils nous ont salués et ils nous ont remerciés. Nous avons engagé de très bonnes relations avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et tout ce que vous avez dit pendant votre conférence de presse est faux et archi faux. »

Monsieur FABRE

« Vous n'avez rien argumenté. Non, Monsieur SAINT-PIERRE, on en reparlera. »

Monsieur le Maire

« On en reparlera. Délibération n°28, est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, merci. »

Après avis de la Commission Jeunesse en date du 17 septembre 2014, il est demandé au Conseil Municipal :

1. **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°4 ci-joint,
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'objectifs passée avec la MJC de Millau et à accomplir toutes les démarches en découlant.

Adopté à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 29 :

29. "Modification n°3 du PLU – suppression partielle de l'emplacement réservé n°20 destiné à une aire de camping-car, liaison entre le Tarn et le centre-ville"

« Cette délibération va nous permettre de remplacer cet emplacement réservé qui ne présente pas dans notre nouveau projet l'importance qu'on voulait lui donner. On voulait lui donner une importance pour un déplacement doux donc d'une largeur moins importante. En conséquence, l'évolution de ce projet conduit à réduire l'emplacement réservé n°20, constitué de 6 parcelles, pour cela la procédure de modification simplifiée du PLU est nécessaire. Je demande par vote l'autorisation de modifier le PLU. En face de la Grave, vous avez une partie de terrain qui monte et à droite du restaurant, c'est cette parcelle. La parcelle qu'on veut retirer de l'emplacement n°20 c'est une maison qui est en mauvais état. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions. Adoptée, merci. »

Ainsi, il est proposé, après avis favorable de la Commission Urbanisme et de Travaux du 1er septembre 2014, au Conseil Municipal :

1. **DE PRESCRIRE** la modification n°3 du PLU n°5 par laquelle sera retirée la parcelle section AK n°140 de l'emplacement réservé n°20,
2. **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de l'ensemble des modalités s'y rapportant,
3. **DE FIXER** les modalités de la concertation de la façon suivante : diffusion de l'information aux habitants par avis dans la presse locale, affichage en Mairie et mise à disposition d'un registre,
4. **DE DIRE QUE** conformément au code de l'Urbanisme, le projet de modification sera notifié aux Personnes Publiques Associées avant l'ouverture de la concertation,
5. **DE DIRE QUE** la présente délibération fera l'objet des formalités d'affichage pendant un mois en mairie aux emplacements habituels que mention de cet affichage sera effectué dans le journal et la présente fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs,
6. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 30 :

30. "Extension du Parc d'Activité Millau-Viaduc – avis du Conseil Municipal"

« Il s'agit tout simplement d'aménager la zone Millau-Viaduc 2 qui se trouve de l'autre côté de l'autoroute qui est sur la commune de la Muse et des Raspes du Tarn et la commune de Millau. C'est un outil de travail qui nous permettra de commencer d'aménager cette zone. »

Madame AYOT

« C'est une zone d'activité qui est portée par la Communauté des Communes. On va pouvoir commencer les travaux prochainement puisque toutes les études ont été faites d'environnement pour qu'on puisse créer cette ZAC et pour pouvoir accueillir des entreprises à partir du 1^{er} semestre 2016. On demande l'avis de la mairie de Millau comme on a demandé l'avis du Parc par exemple. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions. Adoptée, merci. »

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de :

1. **DE DONNER** un avis favorable sur le dossier de création de la ZAC Millau-Viaduc 2 comprenant un rapport de présentation, une étude d'impact, un plan de situation, un plan de délimitation du périmètre ZAC, le régime fiscal de la ZAC et des annexes. Les remarques formulées par la DREAL devront être prise en compte lors des phases successives relatives à la réalisation de la ZAC.
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 31 :

31. "Avenant n°1 à la convention entre le Pôle Enseignement Supérieur et la Commune de Millau - locaux"

« Comme nous ne sommes pas trop des amateurs, pour essayer de simplifier les choses puisque les carreaux n'étaient pas fait, cela n'avait pas été prévu dans la convention. Tout simplement, repasser dans l'avenant le nettoyage des carreaux pour l'IFSI. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions. Adoptée, merci. »

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'une partie des locaux du P.E.S. au profit de l'I.F.S.I.
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Adopté à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 32 :

32. "Acquisition de terrain en vue de l'implantation d'un poste de transformation d'électricité – Chemin de notre campagne"

« Il est apparu indispensable d'implanter un nouveau poste de transformation électrique au niveau du chemin de notre campagne c'est-à-dire en haut des Aumières. Après maintes discussions avec Madame ROUQUETTE, il a été possible de lui récupérer une partie, 50 m², en contrepartie on lui a permis de bénéficier de l'eau, l'électricité et le tout à l'égout. On n'aura que le prix du notaire et de l'arpentage pour récupérer cette partie de terrain et mettre en place un nouveau poste de transformation. »

Monsieur RAMONDENC

« Pourquoi cette prévision d'un nouveau poste électrique ? »

Monsieur NAYRAC

« ErDF, nous a dit qu'il n'y avait plus assez de puissance en haut et qu'il risquait de nombreuses coupures puisqu'on a de plus en plus de maisons qui se construisent en haut. »

Monsieur RAMONDENC

« On a eu des coupures d'électricité. Il y a pas mal de petits appareils électriques qui ont fumé. Est-ce que c'est en lien avec ce qui se passe ? »

Monsieur NAYRAC

« Monsieur ALBINET, nous a donné la raison, c'est les travaux sur le poste principal, la mise en place de nouvelles lignes qui crée des coupures. Forcément, c'est des minis coupures, il y a en eu une il n'y a pas longtemps, c'est dû aux travaux. »

Monsieur RAMONDENC

« Il y a eu des dégâts. »

Monsieur NAYRAC

« Je poserai la question. »

Monsieur RAMONDENC

« Il y a quelques dégâts. »

Monsieur NAYRAC

« Je pense que c'est possible de faire un courrier à ErDF et je pense qu'il est possible d'avoir réparation sur ça. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions. Adoptée, merci. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- 1. D'ACQUERIR à Madame Solange RICARD épouse ROUQUETTE une surface totale d'environ 50 m² à prélever sur la parcelle DP n° 64. Cette cession aura lieu en contrepartie des travaux listés dans l'exposé ci-dessus.*
- 2. D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer les pièces et actes nécessaires à cette acquisition.*

Adopté à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 33 :

33. "Classement dans le domaine public de la rue Jules Artières"

« On ne vous refera pas l'historique de la rue Jules Artières puisque c'est une rue qui passait en domaine privé jusqu'à maintenant. On le savait depuis longtemps. On avait donné, c'était une parole d'élection qu'on la reprendrait dans le domaine public. La rue Jules Artières, c'est une réponse à la demande de l'association, on remet cette route dans le domaine public pour éviter tout problème en cas d'accident. On réglera le géomètre et la partie notariale pour l'acquisition de cette partie de terrain. »

Monsieur le Maire

« Tout simplement depuis la création de la ZAC du Cap du Crès, la voie est dans le domaine privé et non pas dans le domaine public. Nous régularisons cette situation. »

Monsieur RAMONDENC

« Monsieur NAYRAC, est-ce que vous avez eu beaucoup de paroles d'élection ? »

Monsieur NAYRAC

« Oui, on essaiera d'y répondre à toutes, ça c'est une des premières. On doit en avoir 5-6. Avec Claude CONDOMINES, on essaiera de régler. Il y en a qui seront plus difficiles que celle-là mais on essaiera de les régler, ça ne sera pas de l'amateurisme. »

Monsieur RAMONDENC

« Je n'ai pas dit ça. »

Monsieur NAYRAC

« Ce n'est pas à vous que je réponds. »

Monsieur le Maire

« Et il n'y aura pas que 5-6 engagements que nous honorerons. Nous passons cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions. Adoptée, merci. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1. **D'APPROUVER** le classement dans le domaine public communal de la parcelle AE 311 et de la partie de la parcelle AE 508 à usage de voirie, et autorise la mutation foncière nécessaire afin que ces parcelles soient incorporées, ainsi que leurs dépendances, dans le domaine public communal.
2. **DE DIRE QUE** le transfert de ces parcelles dans le domaine public communal éteint, par lui-même et à dater de ce jour, tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés.
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de transfert de propriété correspondant, ainsi que toutes les pièces complémentaires nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 34 :

34. "Restructuration de la ligne aérienne – 63 000 volts LAURAS/MILLAU – convention commune/R.T.E."

« Il s'agit de déplacer certains poteaux de zones, déplacement sur 5 ou 6 mètres et on remplace deux pylônes donc donner l'autorisation à ErDF de mettre un peu plus loin leurs pylônes au niveau de la plaine des Ondes. »

Monsieur le Maire

« Nous votons la 35. Est-ce qu'il y a des interrogations sur la 35. Nous passons cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions. Adoptée, merci. »

Monsieur CONDOMINES

« Je pense qu'on a loupé. Pour les déplacements de poteaux c'était la 34. On a sauté la 35. »

Monsieur le Maire

« Alain rentre de vacances. »

Monsieur NAYRAC

« Je suis rentré exprès pour ce Conseil municipal. »

Monsieur le Maire

« Fais attention, nous allons nous faire traiter d'amateurisme. »

Monsieur CONDOMINES

« On n'a pas voté pour la 34. »

Monsieur NAYRAC

« La 34 c'était la restructuration de la ligne 63 000 volts LAURAS/MILLAU. L'autorisation de changer l'emplacement des deux poteaux. »

Monsieur le Maire

« On va voter la 34. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions. Adoptée, merci. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1. DE CONSENTIR** à Réseau de Transport d'Electricité (R.T.E.), dont le siège social est situé Tour Initiale, 1 Terrasse Bellini, TSA 41000, 92919 LA DEFENSE CEDEX, représenté par Camille LEYDIER, en sa qualité de Chef de projet, dûment habilité à cet effet, faisant élection de domicile au Centre Développement Ingénierie Toulouse, 82, Chemin des Courses BP 13731 – 31037 TOULOUSE CEDEX 01, les servitudes ci-dessus relatées.
- 2. D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions jointes, relatives aux conditions de passage de ces réseaux.
- 3. D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le décompte d'indemnité de déboisement joint à la convention

Adopté à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 35 :

35. "Conventions de servitudes de passage de réseaux ErDF (1)"

« Il s'agit de la ligne électrique rue Mathieu Prévôt pour alimenter l'OPHLM. C'est une ligne en souterrain près du marché et une demande d'autorisation de mettre cette ligne en souterrain. »

Monsieur le Maire

« Nous passons aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions. Adoptée, merci. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

1. **DE CONSENTIR** à Electricité Réseau Distribution France (ERDF), dont le siège social est Tour Winterthur 102 Terrasse Boieldieu – 92085 LA DEFENSE CEDEX, représentée par Monsieur LAGARDE, Directeur Régional ERDF Nord Midi-Pyrénées, dûment habilité à cet effet, les servitudes ci-dessus relatées.
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions jointes, relatives aux conditions de passage de ces réseaux.

Adopté à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 36 :

36. " Conventions de servitudes de passage de réseaux ErDF (2)"

« Une longueur de 737 mètres qui va rejoindre Potensac en passant par le lieudit la Baume. »

Monsieur le Maire

« Nous passons aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions. Adoptée, merci. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. **DE CONSENTIR** à Electricité Réseau Distribution de France (ERDF), dont le siège social est à Tour Winterthur 102 Terrasse Boieldieu, 92085 La Défense cedex, représentée par Monsieur Bernard LAGARDE, agissant en qualité de Directeur régional Nord Midi Pyrénées, dûment habilité à cet effet, les servitudes ci-dessus relatées.
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions jointes, relatives aux conditions de passage de ces réseaux.

Adopté à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 37 :

37. "MILLAU-VIADUC I : vente CCAS/Commune de Millau"

« Une cession gratuite de résidu de terrain que le CCAS donne à la ville de Millau en contrepartie on réglera le géomètre et la partie notariale. Ce résidu ira directement aux Fialets, des restes de fin de terrain et notamment qui appartenait à l'ancienne école en haut de Saint-Germain, 92 m², c'est une cession gratuite pour 1€ (rectificatif lors de la séance du 21 novembre 2014). »

Monsieur le Maire

« Nous passons aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions. Adoptée, merci. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. **D'ACQUERIR** au C.C.A.S., pour 1 €, les parcelles cadastrées Section YN n° 77 (9m²) et YN n° 75 (83 m²),
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces et actes y afférent.

Adopté à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 38 :

38. "Cession de parcelle à la Société T.D.F."

« La société TDF louait jusqu'à maintenant une petite parcelle qui se trouvait sur les hauteurs entre Massebiau et Le Monna. Elle a proposé d'acheter cette parcelle. Elle la louait 238,59€ et elle propose de l'acheter cette petite parcelle 20 000€. Cette parcelle est faite de bois avec un chemin pour y accéder. »

Monsieur le Maire

« Nous passons aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions. Adoptée, merci. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1. DE VENDRE à la Société T.D.F., représentée par M. Patrice DESVIGNES, Responsable Patrimoine Languedoc-Roussillon, la parcelle cadastrée Section N n° 446 au prix de VINGT MILLE EUROS (20 000 €).*
- 2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes y afférent.*

Adopté à l'unanimité

Madame HELLI rapporte la délibération n° 39 :

39. "Tableau des effectifs : modification"

« Cette délibération concerne des modifications qui ont été apportées sur le tableau des effectifs suite à la commission administratives paritaires de janvier 2014. Dans ce tableau, on retrouve des suppressions. Pour toutes les suppressions sur un fond gris, cela concerne l'avance de grade suite à la CAP de janvier 2014 et pour le reste des suppressions dues à la mise en place des rythmes scolaires. On a augmenté le temps de travail des agents. Ensuite côté création, la création d'un adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, dans le domaine de la restauration, les 3 agents de police à temps complet, l'attaché principal pour le DGS qui prendra ses fonctions le 6 octobre et l'adjoint technique 2^{ème} classe temps complet concernant le sport. Comme l'a dit tout à l'heure Monsieur le Maire, pour le remplacement du gardien du stade qui a posé sa candidature et qui a été retenu pour le poste de police. Les agents du service éducation qui ont été intégrés, étaient des agents contractuels qui étaient en remplacement. Nous titularisons du fait 8 de ces contractuels. »

Madame BARAILLE

« Madame HELLI, avant de procéder à des recrutements extérieurs, on aurait aimé savoir comment vous organisez l'appel à candidature en interne ? À savoir comment les agents sont informés des postes à pourvoir ? Quels est le délai entre l'appel à candidature et les entretiens ? Surtout si les agents ont la possibilité de suivre des formations pour évoluer ? »

Madame HELLI

« Bien sûr que les agents ont la possibilité de suivre des formations à leur demande bien entendu, ça c'est passé dans les CAP. Ensuite pour ce qui est de l'information quand nous recrutons en interne c'est largement diffusé dans les services. On laisse quand même à chaque fois 3 semaines. Ensuite on reçoit les candidatures, on reçoit les personnes. On a un jury. »

Madame BARAILLE

« Là, je reprends uniquement une question de ma collègue qui est à cette commission. Elle constate peut-être les 3 semaines durant lesquelles c'est signalé dans les services. Est-ce que c'est signalé dans tous les services ? Est-ce que vous en avez la certitude ? En même temps, est-ce que si cela tombe en période de congé, comment cela se passe ? »

Monsieur le Maire

« C'est affiché dans tous les services. Tout recrutement interne, modification de poste fait l'objet d'un appel à candidature, d'un recrutement avec un jury de recrutement, y compris pour la police municipale par exemple. Y compris sur la formation du personnel, il y a un agent à la DRH qui suit les cycles de formation de la part du personnel. »

Monsieur LEFEVERE

« Sur les ouvertures de poste, je précise que chaque agent, chaque employé, même chaque élu qui dispose d'une adresse mail « @millau.fr », reçoit les offres dès qu'il y a un poste qui est disponible, inclus dans le message par le service ressources humaines, la demande très précise dans chaque service de bien vouloir afficher les postes avec le process très exact de candidature et de recrutement, c'est diffusé à chacun très largement et après dans chaque service, l'affichage est demandé.

Monsieur le Maire

« Nous passons aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions. Adoptée, merci.»

Après avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 18 septembre 2014 et de la Commission des Ressources Humaines en date du 12 septembre 2014, il est proposé au conseil municipal :

- 1. D'APPROUVER** les modifications,
- 2. D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant,

Adopté à l'unanimité

Madame HELLI rapporte la délibération n° 40 :

40. "Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements"

"Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32, 33 et 33-1. Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26. Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 26 septembre 2014 soit 10 semaines avant la date du scrutin. Considérant que dans chaque collectivité d'au moins 50 agents, un comité technique (CT) doit être créé. Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 487 agents. Considérant que les CT sont composés de deux collèges comprenant des représentants de personnels de la collectivité et des représentants du personnel. Il y a autant de titulaires que de suppléants. Considérant que l'exigence du paritarisme numérique entre les deux collèges a été supprimée par la loi n°2010-751 du 05 juillet 2010 sur la rénovation du dialogue social. Considérant que désormais le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé par l'organe délibérant dans une fourchette qui dépend de l'effectif des agents au 1er janvier 2014 relevant du CT. Considérant que la Ville de Millau a un effectif compris entre 350 et 999, le nombre de représentants peut être fixé entre 4 et 6. Considérant qu'à l'occasion des élections au CT du 04 décembre 2014, il convient de fixer le nombre de représentant du personnel."

Monsieur le Maire

« Nous passons la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions. Adoptée, merci."

Après avis de la Commission des Ressources Humaines en date du 12 septembre 2012, il est proposé au Conseil municipal :

- 1. DE FIXER** le nombre de représentants titulaires du personnel à 6 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- 2. DE DECIDER** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants,
- 3. DE RECUEILLIR**, par le Comité technique paritaire réuni le 18 septembre 2014, l'avis des représentants de la collectivité.
- 4. D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Adopté à l'unanimité

Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 41 :

41. "Prix et Qualité de l'Eau : rapport 2013"

« Pour vous être agréable et sympathique les services techniques, vous ont fait une note liminaire qui est de deux pages avec une délibération dont on a l'obligation de la présenter. Et moi, pour être bien sûr sympathique et agréable j'ai fait un petit power point pour les anglophiles et diaporama pour les francophiles. Le prix de l'eau pour l'année 2014 sera de 4,06€ TTC le mètre cube, très précisément sur une facture normalisée de 120 m³. A noter que nous avons une augmentation de prix de 3,57% par rapport à 2013 qui est surtout due à la modification de la TVA pour la part assainissement qui passe de 5,5% à 10%. En sachant que j'apporte l'information qui est quand même importante, depuis décembre 2010, il existe une tarification sociale sur les 60 premiers mètres cubes à 0,33 € le m³ HT, dans l'esprit de neutraliser les différentes hausses de prix notamment pour les plus défavorisés. En diagramme, une augmentation sur les 4 dernières années du prix de 3,61 à 4,06€, toujours sur la même facture normalisée. L'évolution du rendement du réseau, c'est un sujet qu'on suit de très près parce que c'est le volume consommé par rapport au volume produit, c'est ce qui est effectivement livré par rapport à ce qui est produit. Vous voyez que depuis 2009, 60,7%. On était monté à 64,8 en 2012 et on redescend à 63,7, ce n'est pas un bon chiffre clairement. Le rendement est loin d'être extraordinaire à Millau. Nous avons bien sûr sensibilisé VEOLIA qui est notre délégataire sur le sujet et qui investit beaucoup dans des nouvelles techniques pour pallier la chasse aux fuites. Dans les aménagements qui avaient été réalisés dans les 10 dernières années, il y a tout simplement une technique matérielle qui n'est pas forcément au point. Il y a des fuites qui se répètent donc on va à la chasse aux fuites sur les réseaux progressivement pour essayer d'améliorer ce rendement. Vous avez la même avec des diagrammes bâtons. Vous voyez l'évolution du réseau de distribution. Ici, on parle de qualité de l'eau. Vous avez le taux de conformité microbiologique qui est plutôt bon. On a de l'aveu de l'ARS comme du délégataire une eau de qualité à Millau qui est jugée bonne mais calcaire ainsi que c'est stipulé. Je vous ai rajouté le taux de nitrate parce que c'est quand même un sujet qui est assez fortement d'actualité le nitrate dans l'eau. Le taux de nitrate depuis 2009 qui était en 2009 de 7,8 et qui est aujourd'hui de 8,5 milligramme par litre, c'est très faible en fait dans le Tarn. Je donnerai plus tard ou un jour si vous êtes gentils les taux dans la Dourbie, à savoir que la norme maximale est quand même de 50ml/L. On en est encore très loin, ce qui est quand même rassurant pour nous. L'effet marquant pour l'eau en 2013, on a une amélioration du patrimoine qui a été réalisée par VEOLIA notamment sur le réservoir du Monna, de la Salette, de l'Ebers, du Crès et de Prignolles, une optimisation des consommations d'énergie, des changements de méthodes de management énergétique chez VEOLIA et une préservation des ressources en eau avec l'instauration d'une marge zéro pesticide chez VEOLIA. L'effet marquant en 2013 pour l'assainissement en 2013, on a réalisé un diagnostic du génie civil des bassins d'aération puisqu'on avait constaté des fissures. Les diagnostics ont été plutôt rassurant et positifs donc ne nécessiteront pas forcément d'interventions massives sur les bassins d'aération. Nous avons des nouveaux diagnostics qui ont été réalisés sur les réseaux de collecte notamment pour détecter les taux de chrome parce qu'on a eu quelques pics de chrome constatés sur les dernières années et une qualité des boues produites qui est en nette amélioration, ce qui va nous permettre d'en faire quelque chose de ces boues produites. Un assainissement qui va plutôt bien. Il manque la petite page de remerciement, vous m'en pardonnerez. Sur les évolutions et les insuffisances à améliorer puisque dans un bilan, il faut toujours voir vers l'avenir, on a sur la partie eau, la mise en place d'une plateforme d'accueil pour un groupe électrogène aussi sur la station de l'Esperelle et une vanne murale sur la sur-verse du captage de l'Esperelle avec une vidange sur la bache d'eau brute ainsi que l'installation d'un dispositif anti-intrusion sur les installations de la collectivité qui en sont dépourvues. Sur la partie assainissement, nous avons un tracé de l'évolution des boues de la centrifugeuse vers la fosse de stockage à optimiser. Nous avons également une absence de traitement du H₂S sur le PR du Monna, les initiés auront compris. La vérification du dimensionnement du PR des Fialets, forcément la zone s'étendant, il faut s'assurer que toutes les installations notamment réseaux sont toujours en phase et avenanter les deux PR de la Manne et du Chayran suite à la mise en service en 2012. Voilà pour le rapport de la qualité et du service de l'eau et de l'assainissement, Monsieur le Maire, merci. »

Monsieur ALIBERT

« Nous prenons acte et je prends acte de la brillante façon dont Nicolas LEFEVERE a présenté de notre bonne gestion du service de l'eau pour l'année 2013 mais ce n'est pas le but de mon propos. J'ai une question éminemment politique à vous poser Monsieur le Maire. Vous le savez nous sommes en délégation de service public avec une société. On a fait un audit sévère de leur fonctionnement, il y a deux ans. On s'est aperçu que ces délégataires et c'est un phénomène national, ce n'est pas qu'à Millau. Ils font beaucoup de gras sur les dos des collectivités, ce qui nous avait permis de revenir en arrière. On avait trouvé des trop perçus de 1,2 millions qui ont été lissés pendant des années. On avait conclu l'audit en disant nous nous séparons amiablement au 31 décembre 2017. Le contrat délégataire s'arrête donc à cette date. On avait commencé à prendre des pistes en disant qu'est-ce qu'on va faire après 2017 si on n'a plus de délégataire de l'eau. Pour nous, il était apparu que philosophiquement, politiquement c'était la régie qui était la meilleure solution c'est-à-dire rapatrier aux citoyens, aux millavois le service de l'eau, de ne plus le « marchandiser », excusez-moi l'expression, je n'en vois pas d'autre sur l'instant. On avait vu des pistes d'une régie ou même d'un service de l'eau à l'échelle du sud-Aveyron. Il était apparu que financièrement si on voulait avoir un service qui soit rentable et un service public doit-il être rentable ? Pour limiter les coûts, il fallait avoir le cap de 10 000 compteurs. Millau, de tête, en a 7 600 si je me souviens bien. Donc on faisait le nombre avec la collectivité Saint-Affricaine et on faisait aussi d'autres collectivités qui ont des petites régies municipales qui étaient prêtes à s'engager dans un service sud-aveyronnais de l'eau. Ma question est celle-là, que comptez-vous faire dans le futur ? Parce que demain, 2017 c'est demain, cela se prépare de longue à l'haine. Est-ce que vous allez repartir sur une délégation de service public auprès de VEOLIA ou un autre ? Il y en a plusieurs sur le marché français ou revenir sur une régie ou un service de l'eau à l'échelle de la Ville cela ne serait peut-être pas la bonne solution mais au moins sud-Aveyronnais ? »

Monsieur le Maire

« C'est un sujet que nous avons déjà évoqué, je n'ai pas de dogme sur la question. Pour moi le seul intérêt, c'est un, l'intérêt des millavois, deux, le coût. Nous prendrons le dispositif qui assure le meilleur rapport qualité/prix en quelque sorte. Je n'ai pas de dogme. C'est un sujet sur lequel, je me suis déjà entretenu avec le Maire de Saint-Affrique. Vous l'évoquiez tout à l'heure, cela faisait partie de vos pistes. Je pense que nous avons une analyse similaire. Il y a d'autres éléments qui rentrent en ligne de compte désormais qui est, vous le savez, dans le cadre de l'incitation à la mutualisation des services au sein des communautés de communes, c'est une réflexion que nous avons commencé à avoir en comité des maires dernièrement. On a fait un petit inventaire des choses qui pourraient être mutualisées puisqu'il faut que très rapidement nous fassions d'ici le mois de mars, me semble-t-il, que nous proposons un schéma de mutualisation des services jusqu'à la fin du mandat. La question de l'eau et de l'assainissement c'est posée à ce moment-là. Il y a aussi cette réflexion qui a été posée par un certain nombre de maires de la communauté d'imaginer que ce service puisse devenir un service mutualisé sur l'ensemble de la Communauté. Vous voyez que toutes les pistes sont ouvertures. Toutes les réflexions sont ouvertes. Et encore une fois, mon souci sera le meilleur rapport qualité/prix. »

Monsieur LEFEVERE

« Je veux juste apporter une précision. Bien évidemment le sujet nous importe, on a déjà commencé les entretiens. Nous avons déjà été sollicités par d'autres éventuels délégataires pour commencer à travailler les pistes d'une amélioration du service et les futures pistes du futur contrat d'un éventuel futur délégataire sans omettre l'éventualité d'intégrer un service en régie. Soyez sûr que le travail préparatoire a déjà commencé. »

Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur CONDOMINES rapporte la délibération n° 42 :

42. "Eglise Notre-Dame de l'Espinasse : réfection de toiture – demande de subventions auprès du Conseil Général de l'Aveyron"

« On parlait de l'eau et Nicolas parlait de fuites. Il y avait une fuite d'eau à l'église de Notre Dame de l'Espinasse qui est classée aux monuments historiques. A l'intérieur, on a une abside qui entièrement couverte d'une fresque élaborée par le peintre Jean Bernard en 1939 qui représentant notamment la vie de la Vierge et l'Enfant Jésus. Ces infiltrations d'eau par la toiture ont entraîné sa dégradation. On a été obligé avec l'aide de l'expertise des Bâtiments de France d'intervenir rapidement pour refaire en totalité la toiture. Cette toiture a été refaite en premier en déposant les lauzes qui noyées dans le béton jusqu'à la dalle primaire, fixation des tasseaux, la pose d'un feutre sous toiture, le clouage d'une volige sur les tasseaux et la fourniture et pose de lauzes neuves. On a un coût de travaux subventionnable par le Département et la Région à hauteur de 20% chacun. Ce coût des travaux est de 72 771,60€ TTC. »

Monsieur le Maire

« Nous passons la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions. Même Monsieur ALIBERT ne s'abstient pas. Adoptée, merci. Le conseil n'est pas terminé, il y a des questions diverses. »

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- 1. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès de la Région et du Département au titre du strict entretien des monuments historiques.*
- 2. D'APPROUVER le plan de financement correspondant aux travaux spécifiques du strict entretien des monuments historiques.*
- 3. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.*

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses posées par le groupe d'opposition « Millau Cap 2014 »

À Mr le Maire :

1^{er} question :

- Faire un point sur la situation actuelle de l'hôpital de Millau et évoquer les éventuelles solutions.

2^{ème} question.

- Faire un point sur le projet de la discothèque.

3^{ème} question :

- Serez-vous candidat aux élections législatives partielles à venir suite à l'élection au Sénat qui a vu la victoire de Mr Marc ?

4^{ème} question à Mr Assier (Premier Adjoint) :

- Pouvez-vous nous éclairer sur les évolutions de la police municipale? Ce service va-t-il déménager ? Quel est le lieu prévu ? Quel va en être le coût? Quelles vont être les nouvelles missions d'une police municipale élargie à 22 policiers?

5^{ème} question à Mr Niel :

- Qu'en est-il du projet de développement sur l'autisme lancé par la municipalité Durand? Le projet est-il maintenu, abandonné ? Pouvez-vous nous donner quelques précisions?

6^{ème} question à Mr Condomines :

- Pourriez-vous nous confirmer l'arrêt des constructions HLM prévues par l'ancienne municipalité aux Aumières et au bord du Tarn ? Si c'est exact, quelle en sont les raisons ? Pouvez-vous nous faire un état des préemptions de la Mairie ? Quels sont vos objectifs pour celles que vous auriez réalisées ?

7^{ème} question à Mr Nayrac :

- Pouvez-vous nous éclairer sur le dossier du quartier de Souloumiac ? Est-il vrai que la Municipalité de Creissels a porté plainte auprès du tribunal administratif contre la ville de Millau ? Si c'est le cas quelles en sont les raisons?

1^{er} question

Monsieur RAMONDENC

« Quelques petites questions par rapport à certaines réflexions qu'on a pu me faire depuis le dernier conseil municipal. Vous savez on discute dans la ville. On en a élaboré quelques unes, certaines vous paraîtront peut-être futiles mais ce n'est pas grave, je préfère m'adresser au Bon Dieu qu'à ses saints. Je prends les questions une à une. Monsieur SAINT-PIERRE, est-ce que vous pouvez me refaire un point sur l'hôpital de Millau ? Les éventuelles solutions parce qu'on sait que ce n'est pas terrible sur l'Hôpital. »

Monsieur le Maire

« Je peux vous faire un point sur l'Hôpital de Millau. D'abord, je vous remercie de poser la question. Cela me permet de dire que j'ai le plaisir de présider le conseil de surveillance par un arrêté de Madame la Directrice Générale de l'ARS depuis 19 juin dernier. Donc, il y a bien une présidence au conseil de surveillance du centre hospitalier de Millau et c'est bien le Maire de Millau qui sur proposition du Président de la Communauté de Communes assure cette présidence du conseil de surveillance du centre hospitalier. Cela me permet au moins de faire cette précision, je vous en remercie. En ce qui concerne la situation du centre hospitalier, il est actuellement dans le cadre d'un plan de retour à l'équilibre 2014-2018 qui a été, on va dire, diligent à la demande de l'ARS et après étude d'un cabinet, le cabinet KPMG, qui a établi un premier document, il y a quelques mois et c'était aux alentours du mois de mars que nous en avons eu connaissance. Ce rapport mettait en lumière un certain nombre de mesures à prendre. Nous avons estimé et cela avait été le cas à la fois avec Bernard NIEL et Karl SEKRAN qui m'accompagnent sur ce dossier, notre sentiment quand nous en avons eu connaissance, ce projet de plan de retour à l'équilibre présentait par KPMG était pour le moins un peu brut et un peu froid. Lorsque j'ai présidé le premier conseil de surveillance, j'ai demandé que les choses soient reprises avec une meilleure concertation du personnel. Depuis des groupes de travail se sont mis en œuvre au sein du centre hospitalier. Ces groupes de travail produisent une réflexion et dans le courant de l'été, au mois de juillet avec le directeur du CHU, Monsieur DOMI nous avons demandé la création d'un groupe supplémentaire dans lequel est représenté à la fois les représentants syndicaux, les personnels, l'administration, des représentants du conseil de surveillance qui ont regardé sur l'ensemble des travaux fournis par les groupes de travail chargés d'accompagner ce plan de retour à l'équilibre de façon à ce qu'il y ait une transparence et une information y compris des délégués syndicaux sur les dispositions et les réflexions qui ont été menées. Je salue le travail de la direction du centre hospitalier qui depuis me semble-t-il a retravaillé les choses au point que je peux dire aujourd'hui que certes nous passons par un plan de retour à l'équilibre 2014/2018 mais ce plan de retour à l'équilibre désormais il a véritablement l'étoffe d'un projet d'établissement et de site. Sur ce plan de retour à l'équilibre, il y a 8 axes qui sont retenus. Le premier axe concerne la maternité avec une demande de compensation financière de la perte de la maternité qui est autour de 1,5 millions par an, un deuxième point de réflexion qui concerne la médecine avec l'amélioration du parcours de soin du patient à l'intérieur du centre hospitalier, c'est ce qui a provoqué un certain nombre d'aménagements et de constructions à l'intérieur de l'hôpital. Il y a un troisième axe qui concerne l'ophtalmologie, aujourd'hui conscient du déficit de spécialistes, le centre hospitalier met en avant une offre de soin en ophtalmologie qui repose sur la base qu'on appelle un temps partagé entre des médecins qui sont à la fois à Millau, à la fois Montpellier pour le suivi des patients. L'autre élément qui lui aussi a fait l'objet de travaux au sein du centre hospitalier c'est la réflexion sur la chirurgie ambulatoire. Le ministère de la santé fixe l'objectif d'arriver au taux de 60% d'actes chirurgicaux fait en chirurgie ambulatoire d'ici 2016. L'ensemble du centre hospitalier se prépare à cette échéance en reconditionnant des lits et en reconditionnant les bâtiments auprès du centre hospitalier. Le cinquième point consiste l'anesthésie et ce qu'on appelle l'unité de surveillance continue, ce qu'on appelle familièrement la REA, lorsqu'il y a des patients qui sortent de chirurgie ou des patients qui sont dans un état critique qui doivent être pris en compte par cette unité. Il y a une réflexion sur l'organisation du temps de travail de cette unité pour pouvoir assumer au mieux la permanence. Je reviendrai tout à l'heure en ce qui concerne sur les effectifs. Essentiellement dû à la présence évidente d'anesthésiste dans le cadre de ce service. Ces six points sont fonctionnels sur la mission même du centre hospitalier qui concerne la permanence des soins, c'est la possibilité

d'assurer une permanence des soins au bloc opératoire et d'assurer une permanence des soins au service des urgences et ce sont deux sujets sur lesquels les services du centre hospitalier travaillent aujourd'hui. Sur la programmation des chirurgies qui n'ont pas un caractère d'urgence, j'insiste bien, il y a des chirurgies qui peuvent être programmées de faire en sorte que ces chirurgies programmées puissent être faites en semaine plutôt qu'en tant de weekend. Bien évidemment, s'il y a une urgence qui se produit durant le weekend le bloc opératoire est opérationnel. Les deux derniers aspects de plan de retour à l'équilibre sont sur la gestion même du centre hospitalier avec une réflexion menée sur le temps de travail et sur l'efficacité de gestion c'est-à-dire la gestion des stocks, etc... voilà quels sont les 8 points sur lesquels repose le plan de retour à l'équilibre. Ceci dit aujourd'hui on sait pertinemment et c'est une des réflexions de l'ARS ce que ce plan de retour à l'équilibre ne sera pas suffisant à lui seul, en tant que tel. Et c'est là où la situation et les propos sont un peu plus graves, aujourd'hui il faudrait trouver 9 millions d'euros pour recapitaliser le centre hospitalier. Une fois que ce centre hospitalier est recapitalisé à hauteur de 9 millions d'euros, met en place son plan de retour à l'équilibre qui vise à avoir plus de recettes, chercher des secteurs sur lesquels on a plus de recettes tout en essayant de faire des économies dans le fonctionnement. Quand bien même nous aurions recapitalisé à hauteur de 9 millions d'euros et en plus nous aurions mené à bien la totalité des actions du plan de retour à l'équilibre, il faudrait que le centre hospitalier soit accompagné pendant 5 ans à hauteur de 23 millions d'euros. La situation est délicate en ce sens. L'ARS dit c'est trop gros pour nous et je dirais on peut le comprendre. Aujourd'hui les actions qui sont menées par la direction de l'hôpital, par Monsieur DOMI, par l'ARS et par nous-mêmes c'est d'avoir recours au Ministère de la Santé directement par l'intermédiaire de la direction générale de l'offre de soin qui pourrait nous aider à intervenir sur ce phénomène de recapitalisation, la situation de l'hôpital, tout le monde à les manches relevées pour y travailler dessus. Depuis cet été, nous avons réussi à commencer à fidéliser à nouveau des praticiens sur le site, un gynécologue arrive en poste maintenant et un deuxième devrait être recruté pour arriver à avoir la stabilité de ce service de maternité. Il en est de même pour l'anesthésie où nous sommes en train de travailler sur le recrutement pour l'instant, si je ne me trompe pas de deux demi-postes d'anesthésiste mais se sont des médecins permanents. Vous savez qu'un des principaux problèmes du centre hospitalier c'est que nous avons recours très régulièrement à des remplaçants qui ont naturellement un coût beaucoup trop important pour le centre hospitalier. A travers le projet de site et d'établissement, le plus important est d'arriver à un moment à fidéliser l'équipe soignante et l'équipe médicale sur le site pour justement avoir des permanents et ne plus avoir recours à des remplaçants, des vacataires. Voilà, quelle est la situation du centre hospitalier aujourd'hui que je peux vous faire partager. »

Monsieur RAMONENC

« A plus ou moins long terme ne sera-t-on pas obligé de travailler avec celui de Saint-Affrique puisqu'il n'est pas en bonne forme, non plus ? Sachant que sur l'Aveyron, celui de Rodez n'est pas terrible. Le seul qui s'en sort apparemment c'est celui de Villefranche de Rouergue. Qu'en pensez-vous ? »

Monsieur le Maire

« Je vais vous répondre mais pour faire plaisir à Monsieur FABRE, petit rappel au règlement intérieur. Les questions diverses, c'est une question qui appelle une réponse. Il n'y a pas débat après les questions diverses, petit rappel au règlement intérieur de notre conseil que nous avons tous adopté. Ceci dit je réponds à la question. Bien évidemment, un des autres aspects et une demande expresse de l'ARS c'est de travailler sur le bassin de santé de façon à avoir des complémentarités d'offres de soins. Le débat, je l'ai déjà dit n'est plus de dire aujourd'hui il en faut un, il en faut deux, il est ici, il est là-bas, c'est de dire qu'il y a des choses qui se pratiquent dans tel endroit et des choses qui se pratiquent dans tel autre endroit. Qu'est-ce qu'on fait y compris avec la nouvelle offre de soins privée que l'on connaît et nous avons eu déjà l'occasion d'échanger là-dessus avec par exemple les maisons médicales de santé, d'arriver à avoir un maillage du territoire. Sauf que ce maillage du territoire ne sera fort que s'il s'appuie dans le bassin de santé sur un centre hospitalier qui soit fort puisque tout tournera autour du centre hospitalier. »

2^{ème} question

Monsieur RAMONDENC

« Est-ce que vous pouvez nous faire un petit point sur le projet de discothèque ? »

Monsieur le Maire

« Vous rebalayer toute l'actualité de l'été. Le point sur la discothèque est extrêmement simple. Un projet de discothèque a été déposé à l'emplacement que vous connaissez. Il a été déposé en février 2014 à l'instruction dans un bâtiment qui avait déjà posé des difficultés similaires et sur lequel les riverains avaient déjà alerté nos prédécesseurs. Comme par hasard ce dossier n'a pas été signé avant les élections municipales. J'ai eu à me porter sur ce dossier le 25 avril de cette année au terme du délai d'instruction de la déclaration de travaux qui aurait été de fait si le délai est dépassé, considéré comme accepté. Cette autorisation a été signée. Je ne sais pas si vous connaissez le formulaire sur lequel elle se base, c'est un formulaire de type cerfa. Il faut préciser c'est qu'aujourd'hui on a un projet de discothèque qui est installé dans un bâtiment qui était reconnu comme bâtiment commercial. La discothèque est reconnue comme un établissement commercial, c'est un commerce. Si on fait de l'aménagement, c'est un commerce qui rentre dans un commerce et qui ne modifie pas l'aspect extérieur du commerce et qui ne modifie pas on va dire les façades. A partir de ce moment-là, c'est une simple déclaration où le porteur de projet coche ce qu'il doit cocher, ce qu'il a envie de cocher, ce qui correspond à sa demande. Là-dessus, il y a eu avis favorable de deux commissions, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité. De fait, Madame la Sous-Préfète BALLEREAU a donné un avis favorable compte tenu des deux avis favorables des deux commissions. Le projet a été signé et j'ai signé cette autorisation. Jusqu'à effectivement, la population du secteur me fasse remonter ses difficultés et me fasse part de son mécontentement. Effectivement, on peut constater que l'emplacement est mal choisi. Ce n'est pas le principe d'une discothèque qui est remis en cause, on l'a dit, on l'affirme. On a aidé le porteur de projet et en particulier Madame LACAN, Messieurs NAYRAC et ASSIER qui l'ont accompagné pour aller trouver d'autres emplacements, d'autres lieux pour qu'il le fasse dans des lieux beaucoup plus adaptés à son activité. Il est resté attaché à cet emplacement-là. Du coup, la procédure a suivi son cours. Je vous le fait maintenant un peu en résumé parce que la procédure suit son cours. Nous le suivons de très près. Jusqu'à ces derniers jours puisqu'il y a des articles de presse qui ont été publiés avec des descriptifs un peu des locaux et des photos qui ont été publiées. Aujourd'hui, je suis en mesure de dire que la réalisation qui est faite n'est pas à mon sens conforme à la demande qui a été réalisée c'est-à-dire qu'il y a un certain nombre de cases qui n'ont pas été cochées pour des travaux qui ont été réalisés. Donc il n'y a pas eu sincérité dans la demande, du coup la signature, que j'ai pu faire, a été une signature trompée. Aujourd'hui, j'ai informé le porteur de projet par un courrier du 07 août de cette année que lorsqu'il me sera demandé de donner le feu vert d'ouverture de cette discothèque, j'appliquerai le principe de précaution pour troubles à l'ordre public et je ne signerai pas l'autorisation d'ouverture. Je l'ai déjà dit, ça déjà était publié et je l'ai déjà écrit. Les résidents le savent et y compris les services de l'Etat puisque j'étais encore avec Madame le Préfet et son directeur de cabinet la semaine dernière sur ce sujet où je les ai clairement informés de ma volonté. Ensuite, le porteur de projet fera ce qu'il voudra. Il y a aujourd'hui, c'est arrivé hier la demande de passage de la commission de sécurité. Bien évidemment la commission de sécurité va passer, je n'ai pas de raison de refuser le passage de cette commission de sécurité avec une attention particulière sur un sujet sensible. Voilà, ce que je peux vous dire sur ce dossier de discothèque. D'autres projets, nous ont été manifestés, signalés depuis, qui aujourd'hui ne sont pas rendus public parce qu'ils attendent bien évidemment de voir l'évolution de ce dossier. Les projets qui nous ont été signalés sont dans des lieux beaucoup plus intéressants et beaucoup plus conformes à ce type d'activité tout en restant dans Millau. Puisque l'objectif est bien d'offrir un lieu pour que les jeunes millavois puissent aller en sécurité, dans le périmètre de la commune. »

3^{ème} question

Monsieur RAMONDENC

« Monsieur SAINT-PIERRE, allez-vous être candidat aux législatives ? »

Monsieur le Maire

« Je vois que cela intéresse beaucoup de monde, cela fait deux fois dans la soirée. Je redirai, c'est un peu l'actualité de l'été. Je redirai ce que j'ai déjà dit et qui a été publié. Je considère que ce mandat est un mandat pertinent et qu'il est complémentaire au mandat de maire. Je refais une explication de texte sur la charte puisque charte, charte, charte. Je refais une explication de texte, à aucun moment dans cette charte, il n'est fait mention des élections législatives parce que lorsque nous avons travaillé sur la charte, j'ai clairement exprimé le fait que pour moi, en terme de conviction politique ce que nous disait Monsieur ALIBERT tout à l'heure sur nous, je considère que ces deux mandats sont complémentaires et qu'ils doivent être exercés pour le fait qu'un maire doit pouvoir faire part de son expérience lorsqu'il est à l'assemblée et vice-versa, un parlementaire voit en tant qu'élu local l'application qu'il vote à l'assemblée, cela me paraît parfaitement cohérent. Je suis foncièrement convaincu de la chose. Ensuite qu'en est-il ? Ma décision est prise mais vous comprendrez que ce n'est pas au grès d'une question diverse en conseil municipal que j'y répondrai. Donc vous serez patient encore quelques jours. »

4^{ème} question

Monsieur RAMONDENC

« Monsieur ASSIER, vous avez à peu près répondu tout à l'heure, donc je pense qu'on peut en faire l'économie sur les missions. »

Monsieur ASSIER

« L'effectif de la police municipale va permettre effectivement que les agents puissent effectuer beaucoup plus de police de proximité. Egalement, il va y avoir des formations dans ce sens, avec des formations sur le comportement sur la voie publique. Il va y avoir des formations sur les interventions, gestes techniques de protection. On va faire en sorte que lorsqu'ils interviennent, ils le fassent sans danger pour eux et efficacement. Ensuite, on va effectivement comme l'a dit Monsieur le Maire pouvoir les mettre sur la voie publique dans des horaires c'est-à-dire de 20h à 22h ou 18h à 20h et entre midi et 14h. Suite à l'intervention de l'association, on a vu avec Monsieur le Commandant DELCHAMBRE à faire des contrôles beaucoup plus fréquents sur une petite période concernant les poids lourds. Je fais juste un aparté sur l'intervention que vous avez fait tout à l'heure Monsieur FABRE. Il faut savoir que la loi interdit de privilégier des usagers par rapport à d'autres, exemple le pont de Noirmoutier, il a été fait un arrêté pour donner la gratuité aux habitants de Noirmoutier qui a été retoqué. On ne peut pas faire de la gratuité pour les poids lourds locaux. On a vu avec Monsieur le Maire, on va rencontrer la direction de la société Eiffage. On va essayer de négocier un prix qui serait plus acceptable parce que le prix vous le connaissez, je suppose en ce moment des poids lourds ? Vous n'êtes pas chauffeur ! Il s'élève à 33,50€. Il est évident que c'est un prix quand même assez élevé. »

Monsieur RAMONDENC

« Vous confirmez le passage des effectifs à 22 policiers d'ici la fin du mandat ? »

Monsieur ASSIER

« Je ne sais pas où vous avez lu ? »

Monsieur RAMONDENC

« Il m'a semblé le lire dans la presse. »

Monsieur ASSIER

« Il faut savoir que 22 agents cela doit se rapporter au quota national, c'est un quota de moyenne, un quota moyen d'un agent pour 1 000 habitants. Normalement, on pourrait avoir une police municipale d'un effectif de 22 agents. On est en dessous du quota national, des villes comme Nice sont largement au dessus, ce qui fait une moyenne de 1 agent pour 1 000 habitants. Mais l'intention n'est pas de monter l'effectif à 22. »

5^{ème} question

Monsieur RAMONDENC

« Monsieur NIEL, l'ancienne municipalité avait voulu développer un projet sur l'autisme. Est-ce que vous pouvez nous éclairer de l'avancement de ce projet ? Est-ce qu'il a été arrêté ? Est-ce qu'il est maintenu ? Est-ce que vous pouvez nous donner quelques précisions par rapport à ça ? »

Monsieur NIEL

« Avant tout une petite précision sur votre question, ce n'est pas lancé par la municipalité DURAND mais étonnamment porté par la Communauté des Communes. Je croyais que la santé n'était pas une compétence de la Communauté. Aucun dossier sur ce sujet ne se trouvait en mairie. Le projet est-il maintenu ? Nous nous sommes saisis Madame LACAN et moi-même de ce sujet. Nous avons rencontré Monsieur DUMAS et Monsieur BOULOUIS et nous allons accompagner les porteurs ou futurs porteurs de ce projet dans la limite de nos possibilités, vous comprendriez bien. Pour le moment et au vu des pièces que nous a fourni la Communauté, le projet est loin d'être abouti, des ébauches intéressantes mais incomplètes portées par l'association « autisme Larzac ». De nombreuses questions restent en suspens. Un responsable de cette association aurait rencontré Monsieur BLANCO au Ministère de la Santé et celui-ci aurait donné son accord de principe sous certaines conditions. Il serait intéressant que le Ministère nous apporte confirmation de son intérêt. Nous allons donc essayer de nous rapprocher de celui-ci. Deuxième point qui pose problème c'est pour monter ce projet, il est indispensable de collaborer avec deux ARS, Languedoc Roussillon et Midi-Pyrénées pour pouvoir prétendre au financement des séjours des futurs résidents de ces deux régions. Je ne vous cache pas que ce sera assez compliqué parce qu'on voit le travail qu'il faut faire avec l'ARS rien que pour l'EPHAD pour travailler avec eux, pour les rencontrer régulièrement, c'est très difficile. Alors avec deux, cela va être encore plus difficile. Un point aussi incontournable, ce projet doit être porté pas seulement par une association mais soutenu par des partenaires du secteur médicosocial, locaux, départementaux, régionaux qui ont une expertise et des compétences dans la gestion de ce type d'établissement. Nous commençons notre prospection pour fédérer ceux-ci autour de ce projet. Nous ne manquerons pas d'associer « autisme Larzac » et toutes les bonnes volontés dans un état d'esprit altruiste et sans dogme politique. J'espère que j'ai répondu à votre question. »

6^{ème} question

Monsieur RAMONDENC

« Monsieur CONDOMINES, vous avez fait un point sur l'arrêt des projets aux Aumières et sur les berges du Tarn. Par contre, est-ce que vous pouvez nous faire un état des préemptions de la Mairie ? J'ai entendu parler, maintenant c'est des bruits, est-ce que vous avez préempté sur des terrains ? Est-ce qu'il y a des projets à venir ? »

Monsieur CONDOMINES

« Non, pour l'instant non. »

Monsieur RAMONDENC

« Aucun. »

Monsieur le Maire

« La question doit-être précise, préempter la mairie, ce n'est pas Monsieur CONDOMINES, c'est Monsieur NAYRAC. Sinon c'est préempter au titre de l'OPH. »

Monsieur CONDOMINES

« On n'a pas exercé ce droit. Il a été exercé par la municipalité précédente mais pas par nous, notamment à l'impasse de la paix. »

7^{ème} question

Monsieur RAMONDENC

« Monsieur NAYRAC, j'espère que je ne vais pas me tromper de question. Est-ce que vous pouvez nous donner un point sur l'avancement des problèmes sur le quartier de Souloumiac ? »

Monsieur NAYRAC

« C'est un problème quand je suis arrivé qui m'a pris énormément de temps entre l'association X qui s'oppose à l'association X qui sont les deux mêmes frères. Je mets X volontairement parce qu'ils ont le même nom. Je ne dirai pas de nom. Ils ont le même nom, sachez-le. Ils sont venus me voir toutes les semaines pour me demander où en était leur problème. Tout cela provient d'une délibération de décembre 2013 qui a transformée cette partie de zone U en zone UF soit disant pour favoriser certaines personnes qui ne pouvaient pas agrandir de 20% leur propriété existante. Je ne mettrai pas d'autres commentaires sur ça, là-dessus c'est passé en UF. On a autorisé 3 permis de construire. J'ai cerné 3 permis d'agrandissement dont un avec lequel on a des problèmes parce que de 20m², ils ont augmenté de 50m². L'association X est venu me voir en disant attention lui, il a construit c'est trop grand. On a donc lancé les poursuites qu'il faut pour lui faire démonter cette partie de bâtiment. Le deuxième, voyant ça, s'est dit je ne fais rien, j'attends et le troisième avait déjà bien avancé dans ses travaux. Voilà où on en est. Pour mettre ça en clair, il y a eu par ordonnance du 02 septembre 2014, le tribunal administratif de Toulouse a suspendu l'exécution de la délibération du 19 décembre 2013 portant modification n°2 du PLU. Ainsi depuis cette date la délibération ne peut plus être appliquée. Parallèlement, seule la Préfecture et la sous-Préfecture ont introduit un recours pour faire annuler ladite délibération. Je tiens à vous dire que la Mairie de Creissels avait dit qu'ils feraient un recours. On n'en entend plus parler. Mais eux ce permettent quand même, il faut le dire, d'envoyer quelques lettres recommandées, en disant « messieurs vous avez eu un permis de construire mais vous n'avez pas le droit de construire », mettant l'autorité du Maire de Millau de côté, ça c'est autre chose. On taira le nom. Il le sait. Je lui ai dit ce que je pensais sur ses lettres recommandées. Non, ce n'est pas TERRAL, c'est le Maire annexe, devinez qui c'est ! Je ne vais pas mettre de nom parce qu'après on va mettre dans le journal que j'ai dit des noms, le maire annexe qui envoi des lettres recommandées comme ça sur la commune de Millau. Il faut le faire quand même. La clôture de l'instruction était fixée au 06 octobre par le tribunal. A compter de cette date, les parties ne pourront plus produire de mémoire et nous seront en attente de la date du jugement. Les éléments de la procédure devant le tribunal n'étant pas des documents administratifs, il ne peut en être fait communication. Vous vous doutez bien que je ne vais pas en dire trop parce qu'après... Seul le jugement sera public. Je vous le répète, on a donné 3 permis d'agrandissement. On a un problème avec un de ces permis pour un agrandissement trop important. »

Monsieur RAMONDENC

« Vous confirmez qu'il y a eu une plainte de la mairie de Creissels contre la commune de Millau ? »

Monsieur NAYRAC

« Non mais par contre lettres recommandées. »

Monsieur le Maire

« Avant de lever la séance, je voudrais simplement dire en matière d'amateurisme, si vous avez encore contact avec mon prédécesseur, dites à Monsieur Guy DURAND, Conseiller Général que Monsieur Guy DURAND n'est plus maire de Millau, ce n'est pas la peine qu'il s'écrive à lui-même. Merci, bonne fin de soirée. »

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h50.

Fait à Millau, le 2014

Le Secrétaire de Séance

Nicolas LEFEVERE

Le Maire de Millau,

Christophe SAINT PIERRE